

SOMMAIRE

Introduction générale

Première partie : Les généralités et les divers concepts

- Chapitre I : Présentation générale du milieu étudié
- Chapitre II : Ancrage sociologique et l'approche conceptuelle
- Chapitre III : Présentation de la méthodologie

Deuxième partie : Les manifestations et les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives au centre du SPDTS/OPTS Mahazo

- Chapitre IV : Manifestations de la violence conjugale à l'égard des femmes actives
- Chapitre V : Causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives

Troisième partie : Vérification sur l'hypothèse et solutions à proposées

- Chapitre VI : Discussion et analyse sur les facteurs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives
- Chapitre VII : Solutions à proposées

Conclusion générale

Bibliographie

Tables des matières

Listes des acronymes – listes des tableaux et listes de photos

Annexes

Résumé

Curriculum vitae

LISTE DES ABRIEVATIONS

BU	: Bibliothèque Universitaire
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CMI	: Certificat Médical Initial
CECJ	: Centre d'Ecoute et Conseil Juridique
DPG	: Direction de la Promotion du Genre
EPP	: Ecole Primaire Publique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPTS	: Organisation Pour le Travail Social
MINSANPF	: Ministère de la Santé et de la Planification Familiale
SPDTS	: Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social
UNICEF	: United Nations Children's Fund
UE	: Union Européenne
ITT	: Interruption Temporaire de Travail
VBG	: Violence Basée sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des personnes ressources interviewées	28
Tableau 2 : Répartition de l'âge des enquêtées selon de leurs niveau d'instruction.....	30
Tableau 3 : Les différents types de la violence conjugale à l'égard des femmes actives ..	33
Tableau 4 : Les formes de la violence physique	34
Tableau 5 : Présentation des types d'arme ou objet à agresser les victimes	35
Tableau 6 : Formes des violences psychologiques et leur effectif.....	36
Tableau 7 : Les différentes formes des violences économiques existant au SPDTS	38
Tableau 8 : Formes des violences sexuelles selon les effectifs	39
Tableau 9 : Les conséquences de la violence conjugale	40
Tableau 10 : Classification des conséquences physiques de la violence conjugale.....	41
Tableau 11 : Localisation des conséquences physiques de la violence sexuelle et physique.....	42
Tableau 12 : Conséquences économiques de la violence conjugale.....	43
Tableau 13 : Conséquences psychologiques de la violence conjugale	44
Tableau 14 : Conséquences sociales de la violence conjugale	45
Tableau 15 : Les facteurs explicatifs des violences conjugales et les effectifs.....	47
Tableau 16 : La situation matrimoniale des victimes	48
Tableau 17 : Classification des violences conjugales causées par la différence d'âge des couples	49
Tableau 18 : Classification des facteurs socioculturels comme causes de la violence conjugale	50
Tableau 19 : Présentation des facteurs biologiques des violences conjugales.....	51
Tableau 20 : Présentation des facteurs socioculturels des violences conjugales	52
Tableau 21 : Présentation des violences conjugales causées par l'adultère de l'homme....	53
Tableau 22 : Présentation des violences conjugales causées par l'adultère de la femme ...	54
Tableau 23 :Classification de niveau d'étude de l'auteur de la violence conjugale en causant la violence conjugale	55
Tableau 24: Violence conjugale causée par le manque d'emplois du conjoint.....	56
Tableau 25 : Répartitions des victimes selon leurs catégories socio-professionnelles	57
Tableau 26 : Classification de l'effectif des femmes ont subi de la violence conjugale causée par un homme toxicomane	59

Tableau 27 : Répartition des violences conjugales causées par la consommation d'alcool de la femme	60
Tableau 28 : Estimation des devis de notre projet	71

LISTE DES FIGURES

Fig1 : Le plan de masse de SPDTS.....	8
Fig2 : Logo de SPDTs.....	9
Fig3 : Organigramme de SPDTs	16

INTRODUCTION GENERALE

Contexte et généralités

La violence conjugale fait partie de la violence basée sur le genre qui a une prédominance dans notre pays. La violence de genre existe dans tous les groupes sociaux et dans tous les milieux socio-économiques et culturels. Cette violence a été un sujet tabou durant longtemps mais elle commence doucement de sortir du cercle privé. Toutefois, elle n'a pas toujours été interdite au niveau pénal. En effet, du XII au XVIII siècle, les violences conjugales étaient acceptées par le droit de correction¹. Cependant, les lois ont évolué à partir du XXème siècle en reconnaissant la violence conjugale comme interdite. La déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard de femmes, adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, atteste d'une reconnaissance internationale du fait que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de l'homme.

Tout long du XXème siècle, les femmes se sont battues pour acquérir leurs droits. Aujourd'hui encore l'égalité des hommes et des femmes reste une chose très respectueuse dans notre pays. Car à Madagascar, 3 femmes sur 10, ont déclaré avoir subi de la violence conjugale.

Ce contexte a poussé Madagascar à signée et ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à la protection des droits humains et ceux promouvant spécifiquement l'égalité femme et homme. Le pays dispose d'une Politique Nationale de Promotion de la Femme, adoptée en 2000 qui vise notamment : « à lutter contre les violences faites aux femmes et aux adolescentes et à assurer une meilleure intégration » et la communauté internationale a élaboré des politiques visant à améliorer la condition de vie de la femme, notamment par la protection et le renforcement de ses droits. Ceci encourage la plupart des femmes à chercher ou à créer une activité professionnelle (épicière, vendeuses, magasinière, fonctionnaire) pour aider leurs conjoints et pour éviter les violences conjugales causées par de faiblesse de

¹ Un des paragraphes du droit coutumier de Bruges au XIVème siècle stipulait : « Le mari qui bat sa femme, la blesse, la taillade de bas en haut et se chauffe les pieds dans son sang, ne commet pas d'infraction s'il la recoud et si elle survit ». En 1810, le Code Pénal autorise l'homicide de la conjointe s'il y a adultère.

leur revenu. Mais nous avons trouvé encore que les hommes restent dominants ou violents dans différents domaines.

Motifs du choix de thème

En nous référant toujours à la réalité sociale et surtout à l'observation que nous avons faite dans notre société: nous parlons beaucoup des violences conjugales mais la plupart des victimes les plus ordinaires étaient des femmes au foyer. Aujourd'hui, nous trouvons que les femmes actives aussi sont touchées par la violence conjugale c'est-à-dire que les femmes actives ou les femmes au foyer sont toutes victimes des violences conjugales mais elles ont une différenciation dans sa manifestation. Pour les femmes actives, la faiblesse psychologique est la plus remarquable mais pour les femmes au foyer, elles ont deux faiblesses à la fois (économiquement et psychologiquement); C'est d'ailleurs surtout la presse qui en parle. Cette recherche vient donc contribuer à combler un vide scientifique en apportant des éclairages sur ce phénomène insuffisamment clarifié par une analyse profonde. Et aussi nous constatons chaque jour des cas de violences surtout à travers les média. Ces derniers temps, ce phénomène se caractérise non seulement par leur agressivité. Or, ceci doit attirer la curiosité des travailleurs sociaux que nous sommes. Cette étude entre dans ce cadre en s'intéressant particulièrement au centre d'Ecoute et Conseil juridique de SPDTS qui reçoit quotidiennement des cas de violences conjugales aux femmes et très fréquemment les femmes actives, nous avons trouvé aussi des cas de violence conjugale de femmes au foyer mais notre vision s'intéresse plus aux femmes actives qui ont subi de violence conjugale .La plupart des femmes victimes ont une activité professionnelle comme couturières, vendeuses,...De ce fait, notre recherche s'intéresse plus à la vulnérabilité des femmes actives face à la violence conjugale. Ainsi les résultats qui seront tirés de cette étude permettront au SPDTS d'affiner sa stratégie et de mieux s'arrimer à l'approche genre.

Motifs du choix du terrain

Afin de tester les outils de collectes des données et en même temps pour avoir une approche de nos principales cibles, l'étape préliminaire a été effectuée avant l'enquête proprement dite. Cette étape consistait dans un premier temps à tenir des entretiens avec la responsable du centre d'écoute de SPDTS. Ces interviews non moins importantes nous avons guidé sur les axes à privilégier et la technique à adopter pour mieux appréhender la recherche. Dans cette étape préliminaire nous avons aussi assisté à des séances d'écoute de femmes victimes de violences. De ce fait des entretiens avec certaines d'entre elles ont eu lieu afin de tester les

outils de collecte. C'est pour cela que nous avons choisi ce centre pour avoir des informations et des données correspondant à ce sujet.

Question de départ

Depuis 2013, l'effectif des mères célibataires est élevé causé par la violence conjugale ; en d'autre cas la plupart des femmes en couple aujourd'hui ont déjà aidé leurs conjoints financièrement mais les hommes ne cessent encore de subir la violence conjugale à leurs femmes. **Actuellement, la plupart des femmes ont déjà une activité professionnelle mais pourquoi les hommes n'arrêtent pas de leur faire subir des violences conjugales?**

Même si un manque est observé dans la documentation sur le thème, les violences conjugales faites aux femmes actives sont fréquemment citées par les média. Il y a aussi un taux de divorce massif, l'émergence de nouvelles formes de vie conjugale et familiale (Monoparentalité, famille recomposée)², l'augmentation des naissances hors mariage.

Le fait est que la violence infligée spécifiquement aux femmes s'accentue de plus en plus dans la société malgache. Elle revêt plusieurs formes. Cependant l'attention est plus attirée sur une de ses formes ; les meurtres et les brutalités. Or, analyser ce phénomène dans sa totalité et en sortir les causes requiert une observation générale et beaucoup d'interrogations sur:

- Le statut de la femme et les rôles qui lui sont confinés.

-La construction des rapports sociaux de sexe notamment les facteurs qui interagissent dans l'ancrage de cette construction tels que la culture, les valeurs, la religion, le patriarcat et les croyances de la société malgache.

A Madagascar comme dans beaucoup de pays africains, l'on s'inquiète aussi sur le phénomène.

² (Monoparentalité) qui concerne une famille où l'enfant n'est élevé que par un seul parent. Elle peut être choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation ou du décès d'un des conjoints. Couple vivant avec au moins un enfant dont un seul des conjoints est parent. L'augmentation de la monoparentalité va de pair avec la précarité], par Gérard NEYRAND, sociologue (lien social, 2006)

Les objectifs de la recherche

Notre recherche se fixe comme :

Objectif global:

Avoir une égalité entre les femmes actives et les hommes en renforçant leurs droits et leurs pouvoirs contre les violences conjugales.

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques de cette étude consisteront à :

- Analyser les causes de ces violences en mettant l'accent sur les déterminants socioculturels
- Saisir l'ampleur du phénomène de violence conjugale fait aux femmes actives par l'analyse des cas référencés au centre d'écoute et conseil juridique du Syndicat Professionnel Diplômé en Travail Social.
- Identifier les rapports sociaux sexe et croyances socioculturelle prédisposant les femmes dans une certaine vulnérabilité

Les hypothèses :

- Les facteurs sociaux culturels qui régissent les rapports sociaux de sexe tels que le patriarcat, la religion, la tradition, l'éducation, les coutumes tolèrent et favorisent dans certaines circonstances les violences infligées aux femmes.

-L'inégalité de classe social en liant à l'origine des couples ;

-L'insuffisance des revenus causés par le manque d'emplois du conjoint

-Consommation d'alcool et des drogues du couple (de l'auteur ou la victime de la violence).

Limites de la recherche

Habituellement, les femmes qui subissent les violences conjugales sont des femmes au foyer. Elles ne travaillent pas. A présent la plupart des femmes ont leur propre travail pour aider leur mari financièrement. Dans le centre de SPDTS, nous avons trouvé des cas de violence faites aux femmes au foyer, mais notre étude se limite aux femmes actives pour

avoir des idées axées à la question suivante : quelles sont les causes des violences conjugales aux femmes actives?

La première difficulté à laquelle nous étions confrontées était le nombre limité de documents sur le sujet. Il nous a fallu d'aller consulter à la documentation en ligne et aux documents apparentés à notre thème. Le terrain aussi ne s'est pas effectué sans contrainte. La principale difficulté lors de cette étape de recherche était d'aborder le sujet avec les femmes victimes de violences. Ce fut difficile de leur faire revivre ces moments surtout pour celles dont les cas sont récents. Nous avons aussi noté lors des entretiens sur la sensibilité des victimes sur certains aspects abordés. Ceci les amenait à pleurer ce qui affectait des fois notre concentration.

Annonce du plan

Notre réflexion s'articule autour des trois axes majeurs. Dans la première partie, nous exprimerons la présentation générale de notre terrain d'étude qui est le centre d'écoute et conseil juridique de la Syndicat Professionnelle Diplômée en Travail Social (SPDTS) et Organisation de la Promotion de Travail Social. Dans la seconde partie, nous exposons les manifestations de la violence conjugale en analysant les différents types et les conséquences de la violence, et ensuite les causes des violences conjugales aux femmes actives .Enfin, pour la troisième partie, nous allons vérifier notre hypothèse par rapport à notre résultat et les solutions, les suggestions à proposées en tant que travailleur social.

PREMIERE PARTIE :
LES GENERALITES ET LES DIVERS CONCEPTS

En science sociale, il est nécessaire d'avoir une réflexion au début de la recherche. C'est pour cela que nous devons savoir en premier lieu la raison qui nous avons poussé à choisir un tel thème spécifique et aussi le terrain d'étude que nous allons effectuer notre étude.

Dans cette première, nous allons présenter généralement notre terrain au chapitre premier, ensuite plusieurs acteurs en sociologie ont été déjà donné leurs réflexion approfondie sur les violences conjugales faites aux femmes dans des différents approche sociologique. Pour cette recherche, nous avons choisis le courant structuralisme de Pierre Bourdieu en donnant les concepts nécessaires pour se référer à leur penser face à notre thème dans le second chapitre. Enfin, nous continuerons à présenter dans le dernier chapitre la méthodologie que nous avons effectué cette recherche.

Chapitre I : Présentation générale du milieu étudié

Dans ce chapitre, nous allons commencer par l'analyse de cadre institutionnel pour présenter généralement la monographie du centre d'écoute et conseil juridique de SPDTS/OPTS et aussi ses activités.

1.1. Cadre institutionnel

Le Syndicat des Professionnels Diplômés en Travails Sociaux(SPDTS) réunit les Travailleurs Sociaux sortant de l'école de Service Social. Le Syndicat accepte l'intégration des Travailleurs Sociaux ayant reçu une formation supérieure de longue durée dans d'autres institut de formation en Travail Social.

1.1.1. Présentation du SPDTS

Premièrement l'SPDTS se présente par son historique, ensuite nous allons décrire son plan pour nous guider à trouver son siège et nous rappelons aussi la signification de son logo. Ce centre a aussi son objectif pour bien dérouler ses activités dans tous les domaines sociaux.

1.1.1.1. Historique du SPDTS

Depuis 1960, des Travailleurs Sociaux Diplômés existent à Madagascar. Dans le souci majeur de la reconnaissance du métier, en 2005, la Direction de l'Ecole de Service Social a sollicité formellement la participation de quelques représentants des anciens de ladite Ecole, pour la mise en place d'une association des Travailleurs Sociaux Diplômés de toutes filières, suite à la concertation des fondateurs. Cette association accepte l'intégration des autres Travailleurs Sociaux formés de longue durée par d'autres institutions de formation, dans l'objectif du renforcement de la solidarité entre professionnels.

Suite aux démarches et légales, l'association est devenue une association syndicale gérée par la loi N°2003-044 du 28juillet 2004. Elle a eu son récépissé le 07 Novembre 2005. Le statut du SPDTS stipule que tous les Travailleurs Sociaux Diplômés à Madagascar issus des différents centre de formation en la matière sont membres d'office. Il fonctionne par son objectif principal d'assumer le rôle des Travailleurs Sociaux d'une manière professionnelle, dans toutes les actions de développement à mettre en œuvre, avec les différents partenaires dans le cadre du partenariat privé et public.

1.1.1.2. Plan de masse de bureau SPDTS

Tout d'abord, l'SPDTS a son plan spécifique pour faciliter les gens à trouver son siège. Elle se localise dans le fokotany Soamanandrariny de la commune Mahazo d'Antananarivo. Ce plan nous a guidé clairement par les grandes infrastructures existantes qui se trouvent à l'entrée de fokontany Soamanandrariny par la figure ci-dessous :

Figure N°1 : Localisation du SPDTS



Source : donnée du SPDTS (année 2005)

Premièrement, ce plan a commencé au grand marché de Mahazo à coté de route venant d'Ampasapito. Il se dirige vers la route gauche de la RN2 à côté de l'enceinte Adventiste et l'arrêt des bus 135 ou 191. Pour continuer notre route, nous devons dévier vers la route gauche en trouvant l'église catholique Soamanandrariny et ensuite l'église protestante Soamanandrariny qu'il y a un publiphone à sa coté. Nous avançons toujours, et nous repérons un grand portail à droite au début de la route en pavé. Nous suivons ces pavés tout droit dans 50mètres environs et nous tournons ensuite à gauche et tout droit aussi en environ 20 mètres, nous arrivons au bureau de SPDTS à gauche d'un collège Lafatra.

1.1.1.3. Le logo du SPDTS

Le syndicat a son propre logo pour la signification de chacun des mots SPDTS. Ce logo a aussi des différentes couleurs qui présentent des différents choses que nous allons voir ci-dessous :



[Le SOCIAL à Madagascar, parlons – en !](#)

Source : SPDTS

- La tête de l'individu coloriée en bleu est le symbole de la communication : l'écoute de soi, l'écoute de l'autre et la créativité pour professionnaliser la relation d'aide entre le Travailleur Social et la personne à accompagner.
- Quant à la couleur jaune du corps, elle symbolise l'estime de soi et la confiance en soi.
- Cet individu, représenté par un T, se tient debout fermement : c'est pour signifier que le Social a sa raison d'être à Madagascar et doit avoir sa juste place.
- Madagascar est représenté par un S. Cette lettre est coloriée en vert pour symboliser les valeurs chères du Travail Social : l'acceptation, la compassion, l'espérance, l'harmonie et l'équilibre. D'où l'importance de la réinsertion sociale au cœur du Travail Social.
- Le T et le S signifient Travail Social

- Le port de la ceinture rouge, qui relie le T et le S évoque la solidarité, l’union et l’association des Professionnels Diplômés en Travail Social, faisant essentiellement référence au slogan : « L’aide sociale, c’est un travail de professionnels ».

Enfin le slogan « L’aide sociale, c’est un travail de professionnels »³ résume notre raison d’être. C’est un appel à nous tous, les Travailleurs Sociaux Diplômés, de professionnaliser notre métier.

1.1.1.4. Les objectifs

Le syndicat a pour objectif d’assumer le rôle des Travailleurs Sociaux d’une manière professionnelle, dans toutes les actions de développement à mettre en œuvre, avec les différents partenaires dans le cadre du partenariat privé et public. Alors il tient :

- à respecter l’autre, dans ses droits, ses convictions
- à lui laisser la liberté de ses choix et des décisions
- à accepter qu’il cherche son bonheur ou il pense le trouver
- à faire appel à sa participation pour promouvoir son mieux être
- à garder le secret professionnel

Le syndicat œuvre pour adapter l’homme à la société et la société à l’homme .Ici nous précisons qu’il a un but non lucratif dans toutes activités .Il rejette toutes formes de discriminations ethnique, religieuses, sociales, politique et s’avère être neutre vis-à-vis des partis politiques.

1.1.1.5. Les activités

➤ Opérationnalisation du Système de recherche des familles pour les enfants disparus, abandonnés et/ou égarés

Activités principales à mettre en œuvre :

- Fourniture des paquets de service en soutien psychosocial des enfants disparus et égarés et/ou leur famille (réunification familiale, médiation familiale, thérapie familiale suivi post réunification et/ou placement)
- Facilitation et/ou appui des autorités judiciaires (PMPM, Gendarmerie, Service social du tribunal) pour la prise en charge du tribunal

³ Slogan de SPDTS depuis sa création par Madame la présidente du SPDTS (NOROTIANA JEANNODA) revue II page2

- Facilitation et orientation des enfants disparus et/ou égarés pour la prise en charge médicale
- Implication des FIANTSO à Analamanga et des acteurs sociaux dans le système de réunification familiale et prévention de la disparition d'enfants.
- Alimentation de la base de données des enfants disparus et /ou égarés en vue de la capitalisation
- Vulgarisation des outils pour la lutte contre la disparition d'enfants et le système de recherche de famille.

➤ **Prise en charge psychosociale des enfants présumés ‘auteurs’ et facilitation de la prise en charge des enfants victimes de la maltraitance ou en danger**

Activités principales à mettre en œuvre :

- Collaboration avec la Police/la Gendarmerie pour faciliter la prise en charge médicale et juridique
- Accompagnement des enfants victimes en fournissant le paquet de services en soutien psychosocial
- Revalorisation de la responsabilité parentale par le biais des paquets de service en Soutien psychosocial (médiation familiale, thérapie familiale, counseling parental, ...)
- Fourniture des paquets de services d'accompagnement et/ou d'orientation à partir de la facilitation de la réponse à la ligne verte au niveau des PMPM
- Alimentation la base de données des enfants victimes et/ou présumés ‘auteurs’ en vue de la capitalisation
- Vulgarisation des outils en lien avec la lutte contre la maltraitance et le système de prise en charge des enfants victimes ou présumés « auteurs »

➤ **Appui à la structuration d'un service intégré pour la prise en charge des victimes des abus sexuels**

Activités principales à mettre en œuvre :

- Facilitation de la prise en charge médicale et juridique des victimes d'abus sexuels
- Accompagnement et/ou orientation des enfants victimes et leur famille pour la prise en charge psychosociale (thérapie individuelle, thérapie de groupe, soins à domicile)
- Coaching et accompagnement des services de prise en charge et d'orientation
- Implication des FIANTSO et des acteurs sociaux à Analamanga dans la lutte contre l'abus sexuel et sensibilisation du système de prise en charge

-Alimentation de la base de données des victimes d'abus sexuels en vue de la capitalisation

-Vulgarisation des outils en lien avec la lutte contre l'abus sexuel et le système de prise en charge des victimes.

➤ **Renforcement de capacités des acteurs sociaux et mobilisation autour de la lutte contre la Violence sexuelle basée sur le genre**

Activités à mettre en œuvre :

-Renforcement des compétences du pool d'animateur et/ou mobilisateur social FIANTSO issus des 192 Fokontany d'Antananarivo-ville

-Accompagnement des FIANTSO par le biais du suivi post renforcement de capacités à travers des activités de mobilisation sociale pour la lutte contre les violences sexuelles, et basés sur le genre et l'information du système de prise en charge des victimes

-Conception, multiplication et vulgarisation des outils de mobilisation sociale

➤ **Centre d'écoute et de Conseil Juridique pour les victimes de violence sexuelle basée sur le genre**

Activités à mettre en œuvre :

-Organisation d'un atelier de réflexion sur l'amélioration de la qualité de services du système de prise en charge médico-légale et psychosociale

-Renforcement du système de prise en charge médico-légale et psychosociale des victimes d'abus sexuel, basé sur le genre au sein des services publics

-Facilitation de la prise en charge médico-légale et psychosociale et/ou orienter des victimes d'abus sexuel, et basé sur le genre

-Opérationnalisation du centre d'écoute et de conseil juridique (CECJ) au sein du SPDTS

-Fourniture des paquets de service en matière de conseil ou d'orientation juridique

-Mettre un système de suivi évaluation des interventions

-Alimenter la base de données et Capitaliser les interventions

➤ **Pour les femmes en détresse**

Activités principales à mettre en œuvre :

-Facilitation de l'accompagnement psychosocial, médical et juridique de ces femmes en détresse

-Accompagnement des femmes victimes de violence conjugale et de leur enfant

-Fourniture des différents paquets de service en matière de soutien psychosocial : médiation familiale, thérapie du couple, thérapie émotionnelle, ...

- Promotion de la réunification familiale
- Capitalisation des interventions

➤ **Décentralisation, accompagnement et opérationnalisation des agents de proximité FIANTSO dans la région d'Analamanga**

Activités principales à mettre en œuvre :

- Renforcement et Accompagnement des FIANTSO issus de la commune urbaine d'Antananarivo de la région d'Analamanga dans le processus de protection et de prise en charge des enfants et de la promotion de la famille
- Identification, renforcement et accompagnement des FIANTSO issus des Communes d'Ambohidratrimo, de Sabotsy Namehana et d'Ampanitokana
- Mise à disposition des membres des réseaux de protection et des différents acteurs sociaux l'outil de l'état des lieux des FIANTSO issus de ces 4 communes

➤ **Renforcement de compétences des FIANTSO et les autorités locales en matière de protection de l'enfant et de la promotion de la famille**

Activités principales à mettre en œuvre :

- Formation des FIANTSO et des autres acteurs sociaux de prise en charge
- Formation des autorités locales et FIANTSO sur le système de capitalisation des informations et de reporting
- Renforcement de capacités des services disponibles sur l'écoute dans la relation d'aide et la prise en charge psychosociale des victimes d'abus sexuels
- Facilitation de leur implication dans le processus de protection et de prise en charge des enfants et de la promotion de la famille
- Suivi post formation et coaching de ces acteurs (accompagnement sur terrain étude des cas, échanges et partage par le regroupement clinique, ...)

1.1.2. OPTS (Organisation pour la promotion du Travail Social)

C'est une organisation d'intérêts publics à but non lucratif, apolitique, non Confessionnelle et contre toute forme de ségrégation.

1.1.2.1. L'OPTS avec SPDTS ?

Il est formé à Antananarivo, conformément aux dispositions de la loi 96- 030 du 14 août 1997 une ONG dénommée **OPTS** ou **ORGANISATION POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL SOCIAL**. Le siège social est fixé à Soamandrariny – Lot GIII 33 Q ter .C'est à dire, il se trouve au même siège de SPDTS donc ils ont aussi une liaison parce qu'ils sont en même direction par Madame NOROTIANA JEANNODA. Mais il est susceptible de transfert

sur décision de l’Assemblée Générale. La durée d’existence d’OPTS est illimitée sauf en cas de dissolution prévue par la loi et les présents statuts.

1.1.2.2. Visions-Missions et Objectifs

Elle a trois principaux visions-missions :

- OPTS partage avec ses membres la VISION
- Elle est une ONG qui a pour mission
- Elle s’est assigné comme objectifs

1.1.2.3. Ressources

Les ressources de l’ONG comprennent :

- les cotisations des membres
- les subventions,
- les produits des activités et des manifestations organisées par l’ONG,
- les contributions diverses autorisées par la loi en vigueur.

1.2. Centre d’écoute et conseil juridique de SPDTs ou OPTS

1.2.1. Contexte et justification

Madagascar, avec un indice de développement humain de 146, compte 68.2% de sa population en situation de pauvreté dont 49.5% en situation de pauvreté extrême. Les enfants pauvres sont estimés au nombre de 7.6 millions. L’île continue à être soumise à de nombreuses catastrophes naturelles qui causent tous les ans des dommages graves et affectent considérablement le développement économique et social du pays (régulièrement frappé par les cyclones, les inondations et la sécheresse). Actuellement, le pays vit une crise sociopolitique avec des effets directs dans la vie des populations, notamment les enfants et femmes qui restent toujours les plus vulnérables et qui sont très exposés dans ce contexte d’insécurité, particulièrement dans la capitale. Des données disponibles sur l’impact de la crise et des dernières catastrophes naturelles, aussi bien que l’expérience d’autres pays, montrent que les populations affectées par ce type d’urgence vivent des expériences de souffrance, avec un impact psychosocial très fort et des conséquences à long terme, en raison de l’exposition au plus haut niveau de vulnérabilité des populations. Parmi ces conséquences, font partie la déstructuration familiale et communautaire, l’abandon scolaire et la difficulté à s’intégrer dans le marché du travail et à faire face à des difficultés économiques récurrentes, étant donné que leurs revenus sont normalement insuffisants. Ceci présente des risques

d'aggravation de la marginalisation et de violence en général dont l'exploitation, la traite, la maltraitance et exclusion durables.

- En répondant à la situation de crise actuelle à Madagascar,
- Devant l'augmentation de violence en générale,
- Vu le signalement de disparition d'enfants et/ou l'abandon d'enfants,
- Face aux signes d'angoisse sociale et à une réduction de la capacité des familles et des institutions de faire face aux besoins fondamentaux des enfants (psychosociaux),

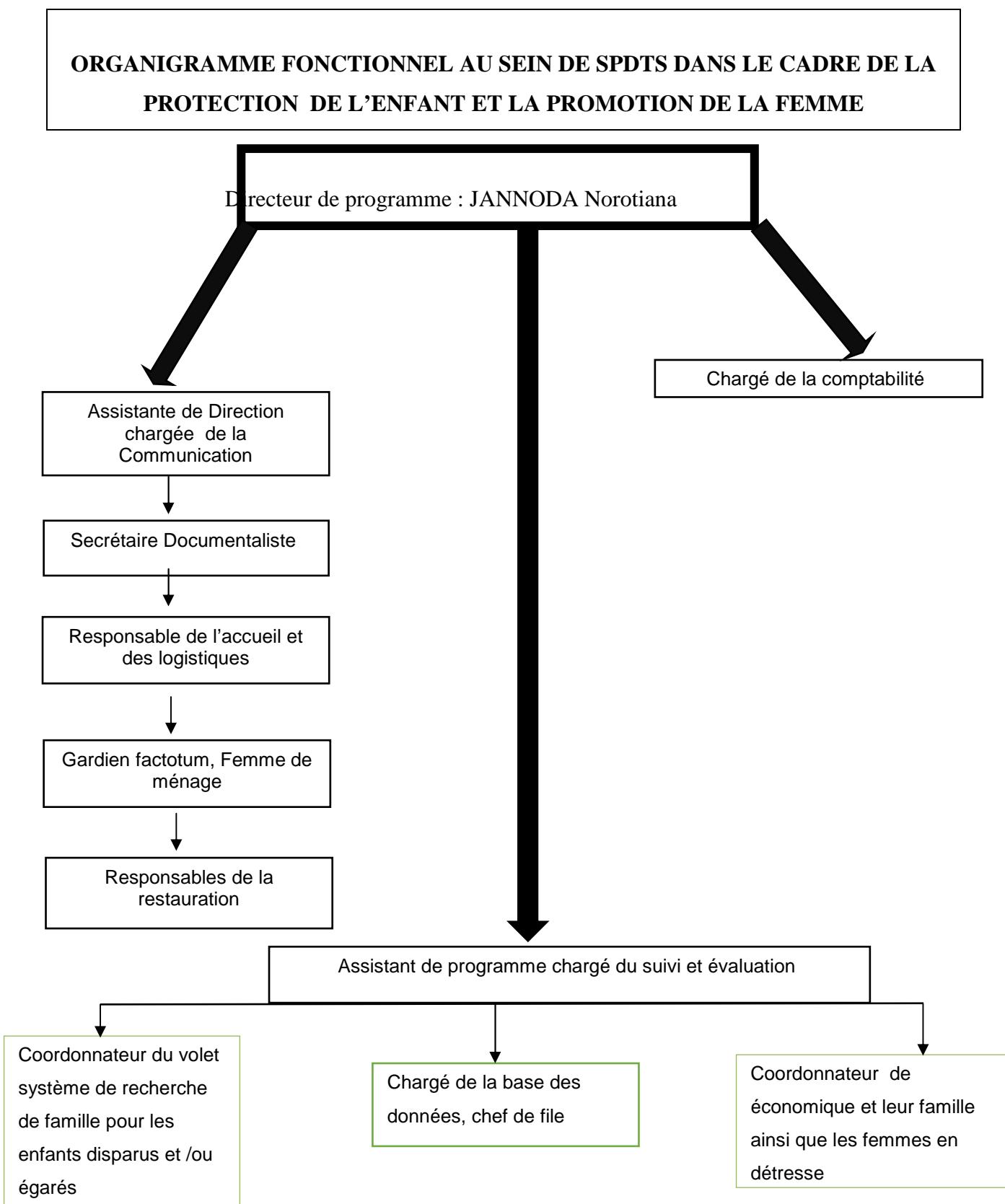
En partenariat avec l'UNICEF, le Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social, envisage de mener des interventions sociales en faveur de ces enfants avec l'aval du MINSANPPPS. Dans l'actuelle situation d'urgence, le but des interventions consiste à :

- répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des femmes,
- protéger leurs droits fondamentaux,
- soutenir leur bien-être psychologique et social.

1.2.2. L'organigramme du centre de SPDTS ou OPTS

Au centre d'écoute et des conseils juridique de SPDTS, les employés ne sont pas le même nombre qu'au début de la création de l'ONG. A présent, ce centre a un organigramme très simple que nous allons présenter par une figure ci-dessous :

Figure 2 : L'organigramme existant au SPDTS



Source : Enquête personnel et données de SPDTS

Tout d'abord, ce centre a une direction de programme ensuite une assistante de direction chargée de la communication, une secrétaire documentaliste, une comptable, un responsable de l'accueil et des logistiques. La directrice de programme de ce centre a trois assistants chargé du suivi et évolution comme le coordonnateur du volet système de recherche de famille pour les enfants disparu et /ou égarés , chargé de la base des données, chef de file et coordonnateur de économique et leur famille ainsi que les femmes en détresse.

1.2.3. Les services rendus au SPDTS

-Il s'agit de ramener les enfants auprès de leur famille et d'engager une action pour impliquer tous les acteurs (police, société civile et communauté) pour l'identification, la recherche et la réintégration des enfants disparus et/ou égarés.

-Hébergement des cas d'urgences comme : enfants maltraité, égaré, domestique qui a fait une fugue de leurs employeurs.

-Ils faites une médiation : familiale, du couple

-Soutien et thérapie psychosociale:

Forme:

- accueil, entretien individuel et écoute
- Groupe de parole
- Thérapie familiale
- Thérapie du couple
- Accompagnement
- Orientation

-Prise en charge médicale

En cas de violence sexuelle: HUGOB est un système intégré de prise en charge des victimes avec une coopération interdisciplinaire avec la police, les médecins, les travailleurs sociaux du SPDTs et des institutions sociales.

En cas de violence physique: les victimes prennent des actes médicaux.

-Prise en charge juridique

Conseils juridique:

- Demande de pension alimentaire ou contribution à la charge du ménage
- Déposition des plaintes ou plaintes des réserves
- Demande de divorce
- Réconciliation

1.2.4. Les forces de SPDTS

Ce centre a sa force par la réussite de son intervention dans les cas de la réunification des familles. Il est très reconnu au monde par la protection des enfants et les femmes malgaches maltraitées dans tous les domaines nationaux ou internationaux comme (la protection des droits des femmes migrants économiquement au Liban, Koweït).

Fréquemment, il a reçu des investissements par l'union européenne par l'efficacité et les succès de son intervention social. Comme la félicitation avec des prix par l'union européenne .Grace à cette ONG, la plupart des femmes et les enfants en difficulté peuvent revivre sa vie normalement pour défendre la maltraitance.

1.2.5. Les faiblesses

Les nombres des assistants sociaux et l'éducateurs spécialisés dans cette ONG se diminuent de temps en temps .Au début, elle avait des centaines employés et aujourd'hui, ils sont au nombre de 10 à 20 parce que cette ONG n'a pas pu avoir d'investissement régulièrement par le sponsor. Parfois, dans 3 à 4 mois, les employés ne touchent jamais son salaire mais ils travaillent comme bénévolats.

Les cas reçus dans ce centre sont très nombreux ; Ceci ne correspond aux nombre des employés. Par exemple : parfois, le secrétaire peut être comme un garde pendant la nuit ainsi que les femmes de ménages.

Conclusion sectorielle

Pour conclure, il est important de mentionner précédemment la présentation de notre terrain d'étude pour savoir les sources de notre donnée que nous avons exposé dans cette recherche celle de CECJ SPDTS (Centre d'Ecoute thérapeutique et Conseil Juridique du Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social) ou OPTS (Organisation pour la Promotion du Travail Social). Ce centre a été déjà existé à Madagascar depuis longtemps dans les buts de protéger les droits de l'homme et surtout les droits des enfants et des femmes. Il se dirige par une direction avec des vingtaines employé .Tous les services rendus sont gratuits car le financement de ses activités sont assurés par l'union européenne. C'est une des forces de ce centre. Mais, il a aussi des faiblesses à rencontrer.

Alors pour aller plus loin dans cette étude, nous allons se référer par un grand acteur en approche structuralisme en définissant les concepts concernant la violence conjugale à la femme active dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : Ancrage sociologique et l'approche conceptuelle

Nous basons notre analyse sur une logique, celle de Pierre BOURDIEU. Sociologue moderne, il dépasse les concepts fondateurs de la sociologie crée le « Le structuralisme constructiviste ou constructivisme structuraliste».

2.1. Pierre Bourdieu 1930-2002 / Le courant structuraliste

Dans la présente étude nous nous référons surtout à l'ouvrage de P. Bourdieu intitulé « La Domination Masculine » (1998). Il y fait l'analyse des rapports sociaux de sexe en cherchant les causes permanentes de la domination de l'homme sur la femme. Dans toutes les sociétés humaines cette domination s'explique par un habitus donnant aux femmes un rôle prédéterminé. L'étude qu'il fait auprès de centre d'accueil d'urgence (SPDTS) ainsi de dégager les structures qui perpétuent la domination de l'homme sur la femme. Pierre Bourdieu met en exerce cette différence entre homme et femme dans son ouvrage .Alors, nous avons vu cette différenciation entre homme et femme à Madagascar aussi mais surtout aux cas reçus (femmes victimes de la violence conjugale) dans le centre de SPDTS. Parce que La société Malgache comme la plupart des sociétés Africaines est structurée de sorte que les femmes et hommes sont différenciés dans les places qu'ils occupent et les rôles qu'ils jouent. Cette structuration n'est pas neutre en ce qui concerne les sexes. La société est installée avec des valeurs profondément fixées dans toutes les pratiques. C'est pour cela, tout peut s'expliquer par les relations entre les individus et les structures. Dans ces champs, le pouvoir va être distribué de manière asymétrique. Il faut analyser la société dans sa totalité et mettre en évidence les structures universelles, immuables dans le temps.

Ici nous constatons que les organisations internes ne privilégient pas toujours les besoins de la femme. D'ailleurs, cette situation est bien cernée par extrait de ce texte qui a dit : « Partout dans le monde, les fonctions et les rôles sont biens déterminés. Chaque culture possède une façon caractéristique de définir les rôles des deux sexes. Les femmes sont presque toujours cantonnées dans des rôles secondaires par rapport à ceux des hommes. Et la violence est souvent fréquemment utilisée pour faire respecter cette répartition des compétences. Les institutions sociales et politiques encouragent parfois la soumission des femmes et les violences dont elles sont victimes ".Il faudrait alors se demander si la propagation de ces cas de violences conjugale ne serait pas dû à la façon dont la société est construite, la manière dont elle construit ses femmes et ses hommes. Chaque société a sa

façon spécifique de fonctionner. La manière dont chaque société évolue varie d'un milieu à l'autre. De la même manière chaque société donne des places et rôles différents à ses femmes et hommes.

Donc nous établirons l'analyse des violences auxquelles les femmes qui fréquentent le centre d'écoute et conseil juridique de SPDTS sont confrontées en partant de l'étude des rapports sociaux de sexe. Il s'agira d'étudier les cas des violences conjugales à l'égard les femmes parmi les problèmes posés par le genre. Ceci dit nous porterons notre regard sur la construction des rapports entre les hommes et les femmes en général tout en s'intéressant particulièrement aux violences dont les certaines femmes sont victimes dans la commune d'Antananarivo. Dans cette théorie de l'action P. Bourdieu (1998) développe le concept d'habitus pour penser ce lien entre socialisation et action des individus. Il le définit comme étant l'ensemble des dispositions, des schèmes, des actions, et des perceptions que l'individu acquiert à travers son expérience sociale. Les violences auxquelles les femmes sont confrontées ne peuvent être expliquées que par cet habitus qui les prédispose en une position de vulnérabilité. Dans la reproduction, P. Bourdieu développe d'ailleurs le concept de violence symbolique⁴ qu'il considère comme la capacité de faire méconnaître l'arbitraire des productions symboliques et à les faire admettre. C'est donc le mécanisme symbolique des rapports de domination. De ce fait P. Bourdieu conçoit que la capacité des agents en position de domination à imposer leurs productions culturelles et symboliques joue un rôle essentiel dans la reproduction des rapports sociaux de domination.

Tout au long de son œuvre, Pierre Bourdieu s'est attaché à décrire les rapports de domination qui s'exercent entre les individus dans tous les domaines de la société. Selon sa théorie, les dominants (groupes sociaux, ethnies, sexes) imposent leurs valeurs aux dominés qui, en les intériorisant, deviennent les artisans de leur propre domination. C'est à partir de cette grille de lecture qu'il analyse les ressorts de la domination masculine.

Cet ouvrage de Bourdieu revêt une grande importance pour notre étude en ce sens qu'il met en évidence les fondements sociologiques de la domination de l'homme sur la femme. Même si l'étude porte sur la civilisation traditionnelle des Malgaches, la raison qu'il a des catégories sociales de sexes arbore des caractéristiques universelles. Cependant force est de constater que cette étude aborde surtout les causes de la domination masculine. Cette domination étant

⁴Aspects sociologiques, volume 13, no 1, août 2006(chez Bourdieu)

présente dans toutes les sociétés, il aurait pu aborder les problèmes engendrés par cette domination masculine comme les violences. Cette violence symbolique trouve donc son fondement dans la légitimité des concepts de classement inhérent à la hiérarchie des groupes sociaux.

Dans la présente étude nous nous référons surtout dans l' extrait de son texte comme ceci : « C'est dans la logique de l'économie des échanges symboliques et plus précisément dans la construction sociale des relations de parenté et du mariage qui assignent aux femmes universellement leur statut social d'objet d'échange définis conformément aux intérêts masculins.... Et vouées à contribuer ainsi à la reproduction du capital symbolique des hommes, que résident l'explication du primat universelle accordée à la masculinité dans les toxicomanies culturelles ». L'étude qu'il fait lui permet ainsi de dégager que les structures qui perpétuent la domination de l'homme sur la femme.

Pierre Bourdieu met en exerce cette différence entre homme et femme⁵ ; Cette étude qui se trouve être une ethnographie menée auprès des Malgaches montre cette différence des sexes en dégageant les structures symboliques qui perpétuent cette domination masculine. La société impose ainsi selon Bourdieu une différence entre hommes et femmes par le biais de la culture et les sphères telles que la famille et l'école.

Mais l'analyse sociologique de ce phénomène peut se faire sous des angles aussi divers que variés. La problématique des violences dont les femmes sont victimes soulève de nombreuses interrogations comme l'attestent la plupart des textes consultés. En effet l'analyse de la situation des femmes s'effectue en prenant en compte différents contextes. Les aspects historiques, sociologiques, juridiques, culturels, anthropologiques, religieux et même économique interagissent dans la lecture de ce fait de société. Il sied d'approfondir cette réflexion en s'intéressant davantage aux aspects sociaux anthropologiques liés aux violences dont les femmes sont confrontées. En regardant le problème dans le contexte social nous l'analyserons dans un angle plutôt spécifique, mais non moins important c'est-à-dire les rapports sociaux de sexe. La violence à l'égard des femmes est donc avant tout un problème structurel et ne peut pas être attribuée aux seuls facteurs liés aux comportements individuels et aux histoires personnelles, comme l'alcoolisme ou un passé exposé à la violence. Toute

⁵M. Jaspard l'affirme par un extrait de son texte que : les inégalités structurelles entre hommes et femmes contribuent aux violences, et cela d'autant plus lorsque les femmes ont incorporé les schémas culturels des rôles sexués et de la soumission féminine.

tentative d'élucidation des facteurs liés à la VBG doit s'inscrire dans le contexte plus large des relations de pouvoir. La famille est bâtie sur la parenté masculine, la puissance paternelle est la seule puissance, la structure sociale est fondée sur le pouvoir du père. Ainsi, la violence s'explique par le seul fait que l'homme veut consciemment et délibérément contrôler et dominer la femme qu'il considère inférieure à lui-même.

Durant des siècles, les femmes ont été traitées comme des êtres inférieurs aux hommes, dans les faits et dans la loi : sans droit sur leur propre corps, exclues de la citoyenneté, privées d'enseignement, sans ressources financières propres. Ainsi, on leur réservait une place unique : gardiennes du foyer et des enfants. En effet, la violence conjugale condamnée aujourd'hui comme un délit était autrefois un droit, communément admis. La femme appartenait à ses parents, à son mari ou à Dieu. Dans le cadre du mariage, elle devait obéissance à son mari et n'avait pour seul droit que celui de se soumettre. De ce point de vue, la violence masculine est un des signes que les femmes constituent encore aujourd'hui le genre dominé.

2.2. Définitions des concepts des études

La définition des concepts de l'étude est une phase indispensable dans l'élaboration de la recherche. Il est donc nécessaire voire impérieuse de définir les concepts pour qu'ils puissent jouer leur rôle. Un concept peut avoir plusieurs acceptations, tout dépend de l'angle ou des aspects où le chercheur veut le situer. Cependant il essaie de le définir rigoureusement en cernant les divers aspects du concept :

2.2.1. Le concept de la violence

Larousse définit comme « la force brutale des êtres et des choses. » Or dans cette présente étude nous nous intéressons à la violence dans le cadre des relations encore plus restreintes, dans la relation hommes /femmes. La sociologie lie violence et domination divisant la société en « dominants » et « dominés », termes souvent employés pour désigner une forme de violence symbolique. Bourdieu élabore une théorie de cette violence symbolique dans son ouvrage intitulé « La domination masculine » et à partir d'une étude sur l'école qu'il élabore avec Passeron. Ainsi il cerne ce type de violence comme « Tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force ». Ce pouvoir est donc imposé à son destinataire par des significations et des rapports de sens. Parmi les caractéristiques de cette violence

symboliques Bourdieu distingue aussi le caractère arbitraire car : elle contribue à renforcer l'inégalité sociale et culturelle entre les classes ;

2.2.2. La violence conjugale

L'origine étymologique (violence vient du latin « violentai », de « vis », la force, la puissance, la vigueur, mais aussi l'essence d'une chose, ou encore la ressource d'un corps pour exercer sa force) signifie à la fois la force, la puissance. Au cœur de la notion de violence se trouve l'idée d'une force, d'une puissance naturelle dont l'exercice contre quelque chose ou quelqu'un fait le caractère violent : la force devient violence lorsqu'elle dépasse la mesure ou perturbe un ordre. Un comportement ou une menace d'actes d'empreints de coercition aussi bien sur le plan physique, sexuel, psychologique et économique.

Cette coercition est perpétrée par des hommes contre leur conjointes dans le but de préserver leur pouvoir sur la victime

2.2.3. Le concept de genre

Le **genre** apparaît vers les années 90 et provient de l'anglais « Gender » et se réfère principalement aux rôles, droit, et responsabilités des hommes et des femmes, et la relation entre eux. Le terme ne signifie pas seulement les hommes ou les femmes mais cherche à identifier le processus par lequel leurs qualités, comportements et identités sont déterminés à travers le processus de socialisation. Mais le genre ne s'intéresse pas uniquement à l'étude des catégories sociales de sexe, il s'intéresse à d'autres catégories ou genre tel que les jeunes et les vieux, les handicapés et les valides etc. Dans cette présente étude nous tenterons de définir le genre comme catégorie sociale de sexe. La différence entre le fait biologique et le fait social ou symbolique permet au genre de mettre en exergue les relations hiérarchiques entre les deux sexes. Dominées par des relations de pouvoirs qui ont tendance à défavoriser la femme, ces hiérarchies sont socialement déterminées et se basent le plus souvent sur la culture. Le **genre** a trait non à la différence, mais à la différenciation sociale et culturelle des sexes. Il fait référence aux relations construites socialement entre les femmes et les hommes (époux /épouse), mais aussi entre femme et femmes (mère/fille) et entre les hommes et les hommes (père/fils).

2.2.4. Le concept de femme active

On entend beaucoup parler de ce terme de "femme active" qui décrit une femme qui sait, ou qui croire savoir/pouvoir, tout gérer. La femme active se sent obligée d'être active sinon comment tournerait sa boîte ? Comment ses gosses seraient éduqués ? Qui s'occuperait des

tâches ménagères ? Et si elle ne satisfait pas son homme il ira voir ailleurs... La femme active est une femme parfaite aux yeux de la société car on sait très bien que sans elle rien ne pourrait fonctionner .Elles sont peut-être comme des vendeuses, des fonctionnaires, des épicières, femme de ménage.

2.2.5. Le concept de pouvoir

Le terme **pouvoir** : est souvent associé la sphère politique. Il peut se définir comme une ressource ou une aptitude qui permet à une personne ou groupe d'agir. Considéré sur le plan relationnel, le pouvoir d'un individu A sur un individu B « A des chances d'imposer sa volonté sur B...même contre une résistance de B » (M. Weber)⁶. L'aspect relationnel, interactionniste de ce pouvoir permet à certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus dans une relation de pouvoir.

2.2.6. Le concept de la vulnérabilité

La notion de **vulnérabilité**, de marginalité et de précarité font une entrée remarquée en sociologie vers les années 1990 pour affiner et la description et la compréhension de situation sociales d'exclusion et de pauvreté. La vulnérabilité revoit aussi bien à des situations individuelles que collectives, des fragilités matériels que morales, des personnes que des choses ou encore des territoires. Le terme est étroitement lié à la notion de risque et en terme juridique à la notion de victime. Dans le système juridique une personne vulnérable est une victime potentielle⁷. Nous l'utilisons dans cette étude pour élucider les risques dont les femmes sont enclines dans la construction de rapports sociaux de sexe. Cette vulnérabilité traduite donc la manière dont la femme est exposée et prédisposée à subir toutes sortes de violences dans la société.

2.2.7. Le concept des rapports sociaux de sexe

Ce terme met en évidence le caractère entièrement social de l'oppression des femmes et la présence de la domination masculine dans divers sociétés.

⁶ (M. Weber) : Économiste, sociologue et philosophe allemand (Erfurt 1864-Munich 1920).

⁷(Fichter-Boulevard 2000)

2.2.8. Le concept de Violences Basées sur les Genres(VBG)

Tout acte préjudiciable contre la volonté d'une personne et reposant sur les différences socialement définies entre les hommes et les femmes c'est-à-dire les genres. C'est une forme de violence commise à l'encontre d'une personne en raison de son genre ou de son sexe.

2.2.9. Définition du sexe

Il se réfère aux différences biologiques qui existent entre les femmes et les hommes.

2.2.10. Définition des problèmes

Difficulté qu'il faut résoudre pour obtenir un certain résultat, et aussi une situation instable ou dangereuse exigeant une décision.

2.2.11. Définition des Besoins

C'est un aspect subjectif, aspiration, désir, exigence (sentiment).Il fait référence à un manque, une carence qui entraîne une souffrance.

2.2.12. Définition de la Demande

De faire connaître quelqu'un désiré de lui.

2.2.13. Définition de la Culture

Elle relève donc de tout ce qui est acquis et transmis dans la société.

2.2.14. Définition de la Famille

Ensemble de personnes qui ont des liens de parenté par le sang ou par alliance. Ce qu'il estime être le système social d'oppression des femmes par les hommes.

Conclusion sectorielle

Pierre Bourdieu met en exerce cette différence entre homme et femme dans son ouvrage intitulé «*La domination masculine* ». Cette étude qui se trouve être une ethnographie menée auprès du centre SPDTs/OPTS montre cette différence des sexes en dégageant les structures symboliques qui perpétuent cette domination masculine. C'est en effet l'habitus qui donne aux hommes et aux femmes un rôle prédéterminé qui exerce cette domination masculine. La société impose ainsi selon Bourdieu une différence entre hommes et femmes par le biais de la culture et les sphères telles que la famille et l'école.

Mais l'analyse sociologique de ce phénomène peut se faire sous des angles aussi divers que variés. La problématique des violences dont les femmes sont victimes soulève de nombreuses interrogations comme l'attestent la plupart des textes consultés. En effet l'analyse de la situation des femmes s'effectue en prenant en compte différents contextes. Les aspects historiques, sociologiques, juridiques, culturels, anthropologiques, religieux et même économique interagissent dans la lecture de ce fait de société.

CHAPITRE 3 : Présentation de la méthodologie

Pour commencer, avant réaliser notre recherche, notre méthode s'étale par des étapes suivantes : premièrement, la phase de la documentation ensuite la technique vivante par l'observation, l'entretien, l'enquête, les questionnaires, l'échantillonnage et le traitement des données.

3.1. La documentation

La phase de documentation nous oriente vers quelques modèles constituant des références pour cette présente recherche. Nous devons tourner vers des outils référentiels théoriques et concept sociologique qui nous pouvons attirer de faire une réflexion d'étudier les violences conjugale à l'égard des femmes actives. C'est ce que nous avons fait en nous référant à quelques chercheurs et qui nous ont précédés. Il fallait de se rendre à d'autres lieux de documentations pour recueillir des données sur le thème de recherche, ces lieux sont : la bibliothèque universitaire (BU) de l'Université d'Ankatso Antananarivo, la bibliothèque de l'SPDTS. Après cela des documents de quelques structures qui travaillent sur le sujet nous ont aussi servis. Ces structures sont le centre d'écoute et conseil juridique au SPDTS et ses partenaires comme l'union Européen.

Notons enfin que la documentation en ligne a été pour nous d'un grand apport, vu que les données sur ce sujet sont peu nombreuses. C'est à dire la webographie. Alors, pendant la visite de ces femmes victimes ou l'hébergement fait par ce centre nous avons profité de faire des questionnaires à propos de ce thème qui nous avons guidé de traiter la 2eme partie de cette recherche. Notre questionnaire contient 23 questions pour les femmes victimes et 20questions aussi pour les personnels dans l'administration de ce centre. Face à l'insuffisance des documents sur les violences faites aux femmes à Madagascar, nous nous sommes intéressés à quelques conventions internationales et lois traitant de ce sujet.

3.2. Techniques vivantes

3.2.1. L'observation

C'est la première étape que nous devons faire avant de commencer notre recherche, connaitre de ce qui se passe réellement dans le centre sans intermédiaire, et pour éviter aussi des obstacles de la recherche. Il s'agit de rester neutre.

- Dans cette présente étude nous nous sommes rendus à plusieurs endroits. En premier lieu au département de sociologie pour consulter les mémoires qui traitent ce sujet.

- Ici nous ne pouvons pas faire une observation participative mais nous faisions l'observation en retrait par les femmes victimes de la violence conjugale reçues dans le centre de SPDTS.
- Avant d'arriver à la méthode suivante nous devons connaître qui sont les premières responsables existantes qui ont un regard en globale la manifestation et les causes de la violence conjugale faites aux femmes reçues dans ce centre.

3.2.2. L'entretien

Premièrement, la méthode qualitative a été utilisée dans cette recherche pour apporter quelques explications autour de la notion de la violence conjugale, recueillir d'une manière plus profonde les opinions surtout interroger ceux qui s'activent en même temps sur le genre et sur les violences conjugale faites aux femmes dans le centre de l'SPDTS. Mais nous nous sommes aussi servi de cette méthode pour recueillir d'une manière plus approfondie les opinions des victimes et de quelques proches de ces victimes.

Ensuite, nous avons utilisé aussi la méthode quantitative pour avoir les statiques de la violence conjugale à l'égard des femmes actives et des données chiffrées dans ce qui concerne la violence conjugale à l'égard des femmes actives. La méthode quantitative de cette présente étude nous avons procédé au dépouillement de documents statistiques fiables. Ce dépouillement concerne les registres du centre d'écoute de SPDTS durant ces trois mois de stage. Cette technique nous a permis de cerner l'effectivité de ce phénomène, de faire une typologie des violences et connaître l'évolution des violences faites aux femmes. Nous avons aussi pu analyser à partir de ces documents le suivi des cas traités au centre d'écoute, l'appui apporté aux victimes de violences et les stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'entretien a été utilisé comme technique de recueil des données en globale dans cette recherche. Nous avons fait cet entretien auprès des différentes premières responsables concernant pour obtenir les pourcentages et les différents cas de violence conjugale fréquemment existant et surtout les réalités face à ce cas .Ces entretiens sont orientées par des vingtaines questionnaires. L'objectif est d'obtenir des données afin de pouvoir mener notre analyse d'une manière objective, et ainsi de vérifier notre hypothèse en générale.

La cible de cet entretien touche aussi d'autres structures et autorités qui vont orienter les victimes au SPDTS dans chaque arrondissement concernée et autre partenaires du centre

d'écoute et conseil juridique de SPDTS. Le tableau ci-dessous regroupe les personnes concernées par les entretiens :

Tableau 1 : Répartition des personnes ressources interviewées

Personnes ressources	Nombre
Proches de victimes	23
Direction de SPDTS	01
Développement communautaire	01
Personnel médical	00
Police	1
Totaux	26

Source : enquêtes personnelle 2016

3.2.3. L'enquête

L'enquête s'est déroulée dans le centre de SPDTS Soamanandrariny le début du deuxième mois de notre stage entre 12 mars et 12 Avril 2016. Quarante femmes victimes de la violence conjugale hébergé ou visité pour la demande d'aide auprès de l'SPDTS ont interrogées.

Ceci sont guidés par :

3.2.3.1. Les questionnaires

Cette étape est spécifiquement dirigée par nos questionnaires. Ces questionnaires contiennent 23 questions qui pourraient répondre et justifier notre hypothèse. Considérant que le terme « violence » peut impliquer des interprétations variées et compromettre la qualité et la quantité des réponses obtenue, nous avons adopté une méthode consistant à ne pas nommer la violence dans les questions posées, ceci afin d'éviter au maximum le risque de sous notification dans les résultats. Notre cible est ici les femmes actives victimes de la violence conjugale qui arrivent dans le centre d'écoute et conseil juridique au SPDTS (Syndicat Professionnel Diplômé en Travail Social). Pour une femme, l'enquête ne peut pas dépasser de 30 minute seulement et notre question se qualifie par la question ouverte et un peu nombreux par rapport à la question fermée parce que nous constatons que la question ouverte nous assurons d'avoir plus des données. L'autre technique consistait à administrer le questionnaire à un nombre de femmes du Point d'Ecoute choisi par sondage. Ceci a permis d'étudier le phénomène sur un plus grand nombre.

Le choix des questions ouvertes laissant ainsi s'exprimer les victimes enquêtées et de questions fermées qui proposent une série de réponses, ont été formulées.

3.2.3.2. L'échantillonnage

La base de données de SPDTS a permis d'élaborer une source de sondage fiable. L'accès à ces données nous ont permis d'avoir la liste des femmes victimes de violences conjugale ayant eu recours au centre depuis le début de l'année 2016. Cependant les chiffres enregistrés avant 2015 manquent de précision d'après la responsable. Pour respecter la précision et la fiabilité des données, la base de sondage a été élaborée en relevant toutes les femmes victimes de violence conjugale enregistrées au centre d'écoute et conseil juridique en mois de janvier, février, mars et avril 2016.

Tableau 3 : La base de sondage

Mois /2016	Effectifs des femmes actives	Fréquences	Femmes au foyer (inactives)	Fréquences
Janvier	174	34%	05	56%
Février	92	18%	00	00%
Mars	153	30%	03	34
Avril	101	20%	01	12%
Totaux	520	100%	09	100%

Source : base de données de SPDTS /OPTS

Tableau 4: La classification des nombres des individus de l'échantillon par mois

Mois /2016	Effectifs des victimes reçus au centre SPDTS	Echantillons	Pourcentage
Janvier	174	15	38%
Février	92	05	13%
Mars	153	13	33%
Avril	101	06	15%
Totaux	520	40	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

La base de sondage est ainsi composée de 520 femmes c'est-à-dire la population mère. Cependant, techniquement il nous est impossible d'interroger ce nombre de personnes. Ainsi

la méthode aléatoire et au tirage au hasard a été choisie pour tirer notre échantillon. Nous nous constatons que le nombre des femmes qui ont une activité professionnelle sont plus nombreux que le nombre des femmes aux foyers. Donc nous n'avons pas l'idée de faire une comparaison des femmes aux foyers face aux femmes actives, alors nous nous concentrons sur les cas des femmes actives seules. Dans la population mère 9 sur 520 sont des femmes aux foyers. Ce nombre nous a permis à utiliser cette méthode. L'échantillon est constitué de 40 femmes actives en divisant par quatre mois de stage (mois de janvier nous avons tiré au hasard 15 femmes actives victimes de la violence conjugale, 5 victimes pour le mois de février, 13 victimes pour le mois de mars et 6 avril pour le mois d'avril). Il a été retenu en rapport à la difficulté liée à l'accessibilité des lieux de résidence des enquêtées.

Les profils des femmes victimes enquêtées selon leurs âges et leurs niveaux d'études

Les entretiens que nous avons faits concernent 40 femmes victimes de violence du Point d'écoute de SPDTS. Il s'agissait de recueillir leurs opinions sur la question notamment étudier la probabilité d'une certaine vulnérabilité comme source de la violence dont elles sont victimes. Nous avons reçus des femmes 19 à 50 ans. Nous les avons d'abord identifiés avant de recueillir leurs perceptions.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des victimes de violence enquêtées selon leur âge et leur niveau d'instruction.

Tableau 2: La répartition de l'âge des enquêtées en fonction de leur niveau d'instruction

Age des victimes	Niveau d'instruction			Totaux
	Primaire	Secondaire	Supérieur	
19-25	4	8	0	12
25-35	7	10	1	18
35-45	2	3	0	5
45-50	3	2	0	5
Totaux	16	23	1	40

Source : Enquête personnelle 2016

Le profil des femmes victimes de violence enquêtées est important pour notre recherche. Il est vrai que nous avons déjà un aperçu des femmes qui fréquentent le centre d'écoute par l'analyse de la base de données. Mais il est aussi important de connaître le profil des

répondants. L'indicateur âge est très important pour l'analyse de la notion de vulnérabilité. Nous constatons que les tranches d'âge 19-25 (12) et 25-35 (18) sont les plus touchées. Ces tendances sont d'ailleurs similaires à celles de la base de données qui regroupe l'ensemble des femmes qui fréquentent le centre d'écoute. Comme nous l'avons observé précédemment, c'est durant cette période ou ces femmes sont dans le lien matrimonial qu'elles sont généralement victimes de violences. Nous avons le même nombre de femme pour les tranches d'âge 35-45 (5) et 45-50 (5) et pas de victimes pour la tranche d'âge 50 et plus.

La scolarité est aussi un indicateur très déterminant pour la vulnérabilité. Les responsables des structures enquêtées ont d'ailleurs énuméré le faible de niveau d'étude parmi les facteurs de vulnérabilité. Nous observons un niveau d'instruction assez faible avec une prédominance des femmes de niveau secondaire(23) suivi du niveau primaire (16). Sur l'ensemble des 40 femmes interrogées seulement (1) a un niveau supérieur. Dans ce cas, si les femmes victimes de la violence ont un niveau d'étude un peu faible, nous trouvons qu'elles essayent de trouver ou créer une activité professionnelle même cette activité est moins valeureux. C'est à dire, à présent la plupart des femmes ont des efforts de trouver les moyens pour éviter leurs faiblesses économiques devant à son conjoint.

3.2.4. Traitement des données

L'échantillon est donc l'ensemble des éléments sur lesquels on va effectivement recueillir données. Cependant en sciences sociales les méthodes et techniques sont nombreuses et variées mais il existe deux catégories : les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives.

La technique quant à elle revoit au mode de traitement des données collectées, principes présidant à toute recherche organisée, un ensemble de normes permettant de sélectionner et coordonner les techniques. Elles constituent de façon plus ou moins abstraite ou concrète, précises ou vague, un plan de travail en fonction d'un but

Cette opération instinctuelle renvoie tantôt à l'explication, tantôt à l'organisation de la recherche. Mais elle consiste surtout à poser théoriquement la manière, la démarche, la procédure par laquelle le chercheur étudie son sujet. Ce but fixé, la cible a été identifiée. Et cette méthode est accompagnée de l'échantillon non probabiliste, à savoir l'échantillon par aléatoire qui facilite à obtenir les données par les réponses des femmes enquêtée. Ici, toutes les femmes dans 549 ont une chance à introduire dans le 40 comme l'individu de l'échantillon. Deuxième partie, troisième partie

Conclusion sectorielle

Un travail de recherche en sciences sociales n'est point fiable sans avoir une démarche de méthodes et techniques préalablement déterminées et maîtrisées dans le but de ne pas biaiser les investigations sur terrain. L'intervention se fera par étape selon sa nécessité et selon les opportunités s'il y en a. En effet, chaque étape est capitale à l'étude et ne doit pas être négligé afin d'obtenir le maximum de données tout en conservant une certaine spontanéité de la recherche. Le produit du travail doit être conservé dans un document qui suivra les normes académiques. Notre méthodologie de recherche se présente de la manière suivante : la documentation, les techniques vivantes qui ont trouvé l'observation, l'entretien, l'enquête et le traitement des données. Dans l'enquête, nous avons eu des vingtaines questions en français et en malgache, et aussi l'échantillonnage pour tirer notre échantillon. Dans cette recherche nous avons tiré 40 victimes comme échantillons parmi les 520 victimes reçus dans ce centre.

Conclusion partielle

Enfin, cette partie nous avons donné la présentation générale de notre recherche. La présentation de notre terrain d'étude, la présentation de la base théorique que nous allons utiliser et la présentation de la méthodologie nous allons effectuer cette recherche.

Dans le chapitre premier, nous avons présenté le centre d'écoute et conseil juridique du SPDTS/OPTS pour savoir les sources des données mentionné dans cette recherche. Ensuite, dans le second chapitre, nous avons fait l'ancrage sociologique pour se référer toujours notre étude aux penser des grands acteurs qui a déjà fait une réflexion approfondi sur ce sujet. Sur ce thème, nous nous referons, sur les pensées du Pierre Bourdieu dans son ouvrage « la domination masculine et la violence symbolique» dans le courant structuraliste. Ce chapitre aussi, nous avons donné les définitions des concepts nécessaires pour ce sujet. Et le dernier chapitre, nous avons donné la présentation de la méthodologie pour effectuer cette recherche .Dans cette méthodologie, nous avons trouvé les sources de notre documentation, l'enquête que nous avons fait, et aussi le choix de l'individu de l'échantillon au nombre de 40femmes actives victimes de la violence conjugale parmi les 520 victimes reçus dans le centre du SPDTS/OPTS. Parce qu'il est impossible d'interroger tous les 520 victimes reçus.

DEUXIEME PARTIE :

LA MANIFESTATION ET LES CAUSES DE LA

VIOLENCE CONJUGALE A L'EGARD DES FEMMES

ACTIVES

Pour cela, nous allons voir les résultats de notre enquête pour la partie suivante de notre recherche. Dans cette partie nous constatons que la violence conjugale à l'égard des femmes actives à son manifestation selon leurs types et leurs conséquences dans le chapitre IV. Ainsi comme nous avons dit au début que notre recherche à un but d'aller obtenir les facteurs de la violence conjugale a la femme active qui la différencie à la violence conjugale aux femmes au foyer simplement qu'elles n'ont pas une activité professionnelle. Alors, les violences conjugales à l'égard des femmes actives ont ses propres facteur qui les déclencher, soit par l'auteur soit par les femmes victimes elles même dans le chapitre V.

CHAPITRE 4: La manifestation de la violence conjugale à l'égard des femmes actives

Dans la vie d'un couple, nous avons trouvé que la violence conjugale à l'égard des femmes actives se manifeste selon leurs formes dont la violence physique, violence économique, violence psychologiques et la violence sexuelle. Chacun de ces formes de violences conjugales, nous nous constatons que le silence ou la tolérance des femmes victimes peut-être parvient à l'aggravation ou à la répétition. Dans l'aggravation de cette violence, elle peut avoir une telle grave conséquence comme conséquences physiques, économiques, psychologiques et sociales.

4.1. Les différents types de violence conjugale à l'égard des femmes actives

Les formes de la violence conjugale peuvent se manifester selon l'environnement et les réactions de partenaire. Cette violence conjugale a plusieurs types différents qui a une liaison aux différents types de violence basée sur les genres .Parce que nous avons dit à la première partie que la violence conjugale est l'un des types de violence basée sur les genres. Alors nous allons les cités successivement comme suivante : Violence physique, violence économique, violence psychologique, violence sexuelle.

Tableau 4 : Répartition des 40 femmes victimes selon les types de violence conjugale

DIFFERENTS FORMES DES VIOLENCES	EFFECTIFS DES FEMMES SUR 40	POURCENTAGE
Violence physique	35	88%
Violence psychologique	40	100%
Violence économique (Abandon de foyer)	25	63%
Violence sexuelle	15	38%

Source : enquête personnelle 2016

Généralement, dans le différent type de la violence conjugale, la violence psychologique a trouvé dans tous les cas des femmes victimes : chaque femme dans les 40 peuvent-être victimes de deux violences à la fois (violence physique et violence psychologique ou des violences psychologique et violence économique).Ensuite, la plupart des victimes aussi subissent la violence physique parce que le 88% des cas l'affirment. Le 63% des victimes affirment aussi que la violence économique est la plus reproduire chez eux. Et enfin, le cas le plus rare c'est la violence sexuelle : 38% des femmes arrivent à avouer qu'elles subissent ce type de violence dans la vie en couples.

4.1.1. La violence physique

C'est la plus connue et la plus repérables à Madagascar car elle laisse toujours des traces visibles. Elles correspondent à toute action qui met en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle de la victime. C'est la violence la plus fréquentée dans le centre. La plupart des cas de la violence conjugale reçus au SPPTS sont des victimes de cette violence physique. Ce type de violence inclut une large gamme de sévices qui peuvent aller d'une simple bousculade à l'homicide

Elle a aussi trois formes :

-Violence physique à main nue comme pincement, la gifle, coup de poing, coups de pied, tentatives de strangulation, morsures, arrachement des cheveux ;

- Mais elles peuvent-être accompagnées d'injures, de menaces, de pression, de négation de la victime en tant que personne respectable et précèdent le plus souvent des rapports sexuels forcés peuvent placer comme troisièmes formes de la violence physique.

-Violence physique au moyen d'un objet : brûlures, bras tordus, agression avec une arme. Ce tableau ci-dessous nous allons présenter l'effectif sur les 35 femmes victimes sur 40 de la violence physique qui a enquêtée selon leurs formes :

Tableau 5: Les formes de la violence physique

Les formes de la violence physique	Effectifs	Pourcentages
Coup, blessure, gifle, pincements, bras tordus, strangulation	12	34%
Brûlure	03	9%
Arrachement des cheveux	05	15%
Agression avec une arme ou un objet	15	43%
Total	35	100%

Sources : enquête personnelle 2016

Alors, l'effectif des femmes victimes de la violence physique ici sont au nombre de 35 ; nous constatons que 20 femmes victimes entre eux souffrent le coup, blessure, gifle,

l'arrachement des cheveux, brûlure, bras tordus et strangulation par son conjoint. Et les 15 femmes parmi la victime de cette violence sont agressées par une rame ou un objet comme des bois ronds etc.

4.1.1.1. Coup, blessure, gifle, pincements, Arrachement des cheveux...

Alors, nous pouvons dire que Le coup, blessure, gifle sont la principale cause de blessures graves dans la violence physique conjugale à l'égard des femmes. Ils sont les cas très fréquemment trouvés au couple dans la violence conjugale. A chaque fois s'il y a des femmes victimes de la violence conjugale, la plupart a trouvé l'effet des gifles, des coups ou des blessures. La séquestration n'est pas à exclure. ... Beaucoup de coups visent le ventre lorsque la femme est enceinte comme le cas de madame R : « elle est enceinte et son conjoint a visé son ventre pour le coup ». Les violences physiques ne sont jamais isolées. Les autres types de la violence physique sont moins rares que passer par rapport aux autres comme l'agression avec une arme que nous allons voir ci-dessous.

4.1.1.2. Aggression avec une arme ou un objet

C'est une forme très rare de la violence physique dans la vie d'un couple. Madagascar est un pays moins développé donc l'auteur des violences n'utilise que des couteaux, des bois ronds, de ceinture, des balayes, fers à repasser, fil, des chaises ...etc. que nous allons présenter suivant par un tableau :

Tableau 6: Présentation des types d'armes ou d'objet à agresser les victimes

Agression avec une arme ou un objet	Types d'arme ou objet qu'utilise l'agresseur	Effectifs	Pourcentage
Avec une arme	Couteaux, bois rond	7	47%
Avec un objet	Ceinture, fer à repasser, chaise...	8	54%
Total		15	100%

Source : Enquête personnelle 2016

D'après ce tableau, la plupart d'agression commit par l'auteur a fait par un objet comme le ceinture, le fer à repasser, la chaise... qui reçoit par 8 femmes qui a subis la violence physique. Ensuite 7 femmes restant sont agressées par une arme comme le couteau et le bois rond. Par exemple : le cas de Madame O : « elle dit que : le mois dernier, elle arrivait de son travail, ils ont eu une dispute et derrière le dos, son mari l'a frappé par une chaise. Et jusque maintenant je ne sais pas où est ce qu'il est ? Il nous abandonnait. Ce cas nous attirons à étudier la violence psychologique dans les formes d'injure, d'abandon de foyer, d'insulte au suivante.

4.1.2. La violence psychologique

La plus difficile à cerner ; sous une forme verbale ou non-verbale : dénigrement, humiliation, attaques verbales, scènes de jalouse, menaces, contrôle des activités, tentatives d'isolement.

Tableau 7: Les types de la violence psychologique

Formes de la violence psychologique	Effectifs	Pourcentage
insultes, injures, menaces, abandon du foyer...	20	50%
scènes de jalousie, contrôle des activités	12	30%
Interdiction à la fréquentation avec la famille, amis et tentative d'isolement	8	20%
Total	40	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

On parle de violence psychologique lorsqu'une personne adopte une série d'attitudes et de propos qui visent à dénigrer et à nier la façon d'être d'une autre personne. Ces paroles ou ces gestes ont pour but de déstabiliser ou de blesser l'autre. Elle a aussi des différentes formes comme suivantes :

Alors, les moitiés des femmes enquêtées sont déjà victimes de l'injure, menace, l'abandon du foyer de son conjoint.

Dans le deuxièmes formes de la violence psychologie sont les scènes de jalousie et le contrôle des activités reçoivent (12fois) .Les derniers formes sont l'interdiction par son conjoint de fréquenter la famille, les amis et tentative d'isole élément reçoivent (8 fois) par les victimes.

4.1.3. La violence économique

Déni de l'accès légitime à des ressources et des moyens économiques ou de subsistance, à des opportunités de pourvoir aux besoins fondamentaux, refus délibéré de l'accès aux

services sociaux, éducatifs et sanitaires, etc. Privation de moyens ou de biens essentiels, contrôle des biens, du travail, du salaire de la survivante.

Tableau 8: Les différentes formes des violences économique existant au SPDTS

Formes de la violence économique	Effectifs	Fréquence
Le non-paiement de la contribution à la charge du ménage ou pension alimentaire	8	32%
La privation des besoins primaires	7	28%
La privation dans la décision relative à la gestion des budgets de ménage	6	24%
Empêcher sa femme de travailler	1	4%
Soustraction des salaires et des biens personnels	3	12%
Total	25	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

Premièrement, la violence économique par le non-paiement de contribution à la charge du ménage est la plus ordinaire qui affirmait par 8 victimes. Il est le plus remarquable parce que les pères de famille éloignent leurs familles par des différentes raisons et ne prennent plus leurs responsabilités envers leurs enfants. Dans le second cas les conjoints ne donnent pas les besoins primaires de leurs familles comme la nourriture, les frais de scolarité de leurs enfants pour 7 victimes. Ensuite, des certaines femmes victimes de cette violence (7) n'ont pas le droit dans la décision relative à la gestion des budgets de ménage .Une femme seulement dit que son conjoint l'empêche à travailler comme le cas de Madame Z : « je suis une institutrice au EPP Ambohimanambola, et mon mari est charpentier. Donc il a une complexité envers ses

amis parce que je suis une fonctionnaire et il ne supporte plus, Alors il m'a empêché de travailler car il arrive seulement de nous nourrir et donner nos besoins. C'est pour cela que j'arrive ici, parce qu'il m'a répété tout le temps et je ne veux pas abandonner mon travail. »Enfin, la soustraction des salaires et des biens personnels réclamés par 3 femmes.

4.1.4. Violence sexuelle (rapports sexuels forcés)

C'est une forme de violence la plus cachée. Elle porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la femme qui la subit. L'agression sexuelle conjugale est reconnue comme un acte criminel depuis 1983. Des certaines femmes « consentent » à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence. Donc l'auteur de la violence ou le conjoint adopte une attitude, tenir des propos ou poser un geste à caractère sexuel qui n'est pas désiré ou est accompli sans que la personne soit en mesure de donner son consentement :

- forcer la femme à se montrer nue;
- attouchement aux seins ou aux parties génitales;
- pénétration anale ou génitale ; Pénétration buccale ce que nous allons se classifier par son nombre dans un tableau suivant:

Tableau 9 : Les formes de la violence sexuelle et leurs effectifs

Formes de la violence sexuelle	Effectifs	Pourcentage
forcer la femme à se montrer nue	1	7%
attouchement aux seins ou aux parties génitales sans consentement	6	40%
pénétration anale ou génitale ; Pénétration buccale	8	54%
Total	15	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Dans ce type de violence conjugale, la majorité des cas dans le 54% sont la pénétration anale ou génitale et la pénétration buccale par le conjoint, ensuite 6 femmes seulement disent que leurs conjoints les ont touché fréquemment et forcement aux seins ou aux parties génitales involontairement. Et enfin le premier forme de la violence sexuelle est : le conjoint à forcer sa femme à se montrer. Ce cas se trouve dans le cas d'une seule femme.

Chacun de ces formes des violences conjugale que nous avons cités ci-dessus ont ses conséquences .Il y a des conséquences physique, économique, psychologique et sociaux que nous allons voir dans la section suivante.

4.2. Les conséquences de la violence conjugale envers les femmes actives

Les violences dans une relation antérieure ou dans une relation actuelle peuvent affecter la santé physique et psychique des femmes et de leurs enfants. Nous pouvons être trouvés des conséquences sociales. Il ne faut pas sous-estimer le caractère très destructeur qu'un climat de violence exerce à long terme sur la femme, qu'elle que soit la gravité des signes cliniques apparents.

Tableau 10 : Les différents types des conséquences des violences conjugales

Type des conséquences	Effectifs des femmes sur 40	Pourcentage
Conséquences physiques	35	88%
Conséquences économique	40	100%
Conséquences psychologiques	40	100%
Conséquences sociales	30	75%

Sources : Enquête personnelle 2016

Nous allons présenter les différentes conséquences provoquant par la violence conjugale. Alors, nous constatons la violence physique laissent des conséquences physiques également. C'est pour cela que nous avons reçu des conséquences physique aux nombres de 34 femmes les victimes. Ensuite, toutes les victimes de la violence conjugale ont eu des conséquences

économiques mais ils sont en différent degrés. Les conséquences psychologiques aussi sont arrivées à toutes les victimes qui subissent des différents types de violence conjugale. Enfin, les conséquences sociales ont été trouvées dans les 30 victimes. C'est à dire les 3/4 des violences conjugale laissent des conséquences sociaux.

4.2.1. Les conséquences physiques

De nombreuses études se rejoignent sur le fait que la violence conjugale est responsable d'une proportion importante de blessures amenant les femmes à consulter aux urgences ou en médecine de ville. Les femmes victimes de violences présentent des lésions traumatiques diverses. Elles sont souvent multiples natures très variées.

Tableau 11 : Classification des conséquences physiques de la violence conjugale

Conséquences physiques	Nombres	Pourcentages
Les plaies, brûlures, blessures	25	72%
Les traces de strangulations	10	29%
La mort	00	00%
Total	35	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Couramment, les conséquences physiques des violences conjugales se trouvent toujours au corps comme des plaies, brûlures, blessures qui ont été découvertes par 25 victimes. Ensuite les traces des strangulations retrouvées dans les corps des 10 victimes. Mais durant notre enquête nous n'avons pas vu de femmes mortes comme conséquences des violences conjugales mais elle existe parfois. C'est pour cela que nous le mettons dans notre tableau.

La localisation de ces lésions siège le plus souvent est au visage, au crâne, au cou, aux extrémités et au dos que nous allons présenter ci-dessous par un tableau aussi :

Tableau 12: Présentation des localisations des conséquences physiques de la violence sexuelle et de la violence physique

Conséquences physiques Localisation des lésions	Plaies, blessures, brûlures	Trace des strangulations	Totaux	Pourcentage
au cou, aux extrémités et au dos	10	10	20	58%
Au visage, au crâne	15	00	15	43%
Totaux	25	10	35	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

Classiquement, les 58% des conséquences physiques de la violence physique et sexuelles trouvent au cou, aux extrémités et au dos. Et les 43% des conséquences restes se localisent au visage ou au crâne suivant les conséquences physiques, nous avons reçus aussi des conséquences économiques pour toutes les victimes de la violence conjugale.

4.2.2. Les conséquences économiques

La répétition de la violence conjugale dans une famille peut entraîner des impacts très graves dans le domaine économique d'une famille. Les conséquences économiques de ces violences peuvent être l'incapacité à travailler (perdre de travailler), insuffisance de revenus Ceci que nous allons citer dans un tableau ci-dessous :

Tableau 13: Conséquences économiques de la violence physique et économique

Conséquences économiques	Nombres des victimes sur 40	Pourcentages
Incapacité à travailler (suspension ou perte du travail)	35	88%
Insuffisance des revenus	40	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Nous analysons les conséquences économiques de la violence conjugale à l'égard des femmes actives .Alors la totalité des victimes de la violence conjugale subissent conséquences économique et peut-être qu'elles subissent deux conséquences économique à la fois, c'est-à-dire qu'elles suspendent son travail ou le perdent. Ceci peut-être provoqué l'insuffisance de revenus.

4.2.3. Les conséquences psychologiques

L'état de tension, de peur et d'angoisse dans lequel les maltraitées sont maintenues par leur agresseur peut produire différentes formes de troubles :

- Troubles psychosomatiques: migraines, problèmes digestifs, mal de dos, fatigue, palpitations, difficultés respiratoires, paniques...
- Maladie mentale : peur, angoisse, Perte de confiance en soi/estime de soi, Insomnie, cauchemar
- De perte d'estime de soi, tentative de suicide
- Abus d'alcool/de drogue pour les auteurs ou des victimes

Tableau 14: Présentation des conséquences psychologiques de la violence conjugale

Conséquences psychologique	Nombres des victimes sur 40	Fréquence
Troubles psychosomatiques	40	100%
peur, angoisse, Perte de confiance en soi/estime de soi, Insomnie, cauchemar, tentative de suicide	25	63%
Toxicomanie	alcool	10
	drogue	3

Sources : Enquête personnelle 2016

Alors, toutes les femmes victimes de la violence conjugale peuvent avoir chacun des conséquences psychologiques et surtout les troubles psychosomatiques. Ensuite, les 25 femmes parmi les 40 victimes souffrent le peur, l'angoisse, perte de confiance en soi/estime de soi, l'insomnie, cauchemar, tentative de suicide comme conséquences. Enfin, l'abus d'alcool aussi est l'un des conséquences psychologiques de la violence conjugale .Ce conséquence peut trouver aux victimes et aussi aux acteurs ; 10 femmes disent que par la violence qu'il a fait, elle devient alcooliques .Et 3 femmes deviennent une alcoolique par des certaines violences conjugale que son mari l'ont subi. Par exemple, Madame K a dit : « mon mari gaspille son salaire pour l'alcool chaque mois et il n'a rien pour nous. Notre famille fait une économie par mon salaire seulement, je cru qu'il est très égoïste envers nous donc je ne le supporte plus et je deviens aussi une alcoolique. »

4.2.4. Les conséquences sociales

Le conjoint exerce souvent un contrôle au niveau social afin d'avoir plus de pouvoir sur sa victime. La femme est confinée au foyer et fini par être privée peu à peu de toute relation extérieure. D'autre part, lorsqu'elle est en contact avec d'autres personnes (collègues de

travail par exemple), il lui est très difficile d'aborder le sujet des violences conjugales qui s'érige comme un mur entre elle et les autres. Ainsi, elle se retrouve doublement isolée socialement. Dans ce cas les victimes ont une timidité auprès de ses voisins, complexité et elles subissent une discrimination et qui entraîne des déménagements très fréquents d'une famille.

Tableau 15 : Conséquences sociales de la violence conjugale

Conséquences sociales	Nombres des femmes victimes sur 30	Pourcentage
Timidité et complexités auprès des voisins	15	50%
Discrimination par la société	5	17%
Déménagements fréquents	10	34%
Total	30	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

D'après ce tableau, la majorité des victimes vivent dans la timidité et complexité auprès des voisins comme conséquence sociaux de la violence. Et le 17% des conséquences sociales sont la discrimination par la société évoquée par 5 femmes. Enfin, le déménagement fréquent d'une famille affirmé par 10 femmes comme conséquences sociaux aussi et tient 34% des cas. Nous nous constatons maintenant que les violences conjugales à l'égard des femmes actives n'arrivent pas sans raisons ou des sources majeures. Selon notre enquête que nous allons étudier dans le prochain chapitre.

Conclusion sectorielle

Pour ce chapitre, la violence conjugale à l'égard des femmes actives se manifeste selon leurs types dont les violences physiques, économiques, psychologiques et sexuelles. Dans les

quarante femmes enquêtées, une d'entre eux peut avoir deux violence conjugale à la fois ou peut être avoir tous les types de violence. Toutes les femmes victimes ont subi l'un des formes de la violence physique et psychologique. Par exemple : l'insulte ou injure ou scène de jalouse ou coup ou gifle ou agression avec une arme etc....En conséquent de ces actes de la violence conjugal, les victimes aussi ou la famille sont touchés par des conséquences comme conséquences physiques, conséquences économiques de la famille, conséquences psychologique aux victimes et des conséquences sociales. Tout cela nous emmènerons d'aller voir les facteurs explicatifs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives qui les différencient aux violences conjugale à l'égard des femmes au foyer par le prochain chapitre.

CHAPITRE 5 : Les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives

La violence conjugale à l'égard des femmes ne se limite pas à un pays, une région ou une culture en particulier. Elle est présente dans tous les pays, dans toutes les couches sociales, les groupes ethniques ou culturels. Toutefois, les études menées sur le sujet montrent qu'elle a de nombreux facteurs, notamment les facteurs individuels, familiale ou relationnels, environnemental. Les plus fréquemment relevés sont : situation matrimoniale (liée avec décalage d'âge), socioculturelle, l'historique des couples, la consanguinité, Manque d'emplois pour l'homme, insuffisance de revenus, consommation d'alcool ou du drogue du conjoint. Des facteurs liés au contexte social et aux transformations de la famille sont donnés à titre d'hypothèses comme le choix du conjoint qui, dès le départ, faisait l'objet d'un désaccord et d'une opposition des familles, un mariage forcé, une absence d'intimité du couple et une promiscuité avec la belle-famille, l'interférence de la violence conjugale et des difficultés économiques, la corrélation entre le manque d'indépendance résidentielle du couple et les actes violents,

Nous allons les classifiés par son nombre et sa fréquence les facteurs de cette violence par un tableau ci-dessous ; une femme peut avoir deux ou trois causes à la fois dans chaque violence. Ce tableau illustre les différentes réponses données par les structures d'accueil sur les facteurs des violences conjugales.

Tableau 16: Les facteurs explicatifs des violences conjugales présentées

Facteurs explicatifs	Nombres des victimes sur 40	Pourcentage
L'âge et la situation matrimoniale	35	88%
Maladie mentale de l'homme	11	28%
Socioculturelle : cohabitation avec la belle-famille, différente ethnies entre les couples,	20	50%
mariage forcé, mariage par la grossesse non désiré, mariage non accepté par la famille de l'un de l'autre)	08	20%
	28	70%
Adultère de l'homme	25	63%
Adultère de la femme	10	25%
Economique : Faiblesse de niveau d'étude et manque d'emplois du conjoint et insuffisance de revenus	35	88%
Consommation de l'homme (des Drogues ou d'alcool)	20	50%
Consommation de la femme (des drogues ou d'alcool)	5	13%

Source : Enquête personnelle 2016

Nous remarquons ici que la situation matrimoniale, l'adultère fait par l'auteur ou la victime et les facteurs économiques sont des facteurs de la violence conjugale les plus fréquents dans le centre. Ils tiennent le 87,5% des cas reçus. Nous pouvons dire que la violence conjugale subie par une femme peut être causée par trois facteurs à la fois. Par

exemple : il y a une femme en concubinage qui subit l’infidélité de son mari et son mari aussi est un chômeur mais il l’a frappé et l’a menacé tout le temps.

Les répondants avaient la possibilité de citer plusieurs autres explications. Le constat à la lecture de ce tableau est que les raisons sont multiples. Il y a aussi la consanguinité (soit de l'auteur, soit de la victime) qui redisent 11 fois par les victimes. Ensuite, les facteurs socioculturels comme la cohabitation avec la belle famille, l’union non accepté par les parents de l’un de l’autre ou l’un de deux parents du couple... (28 fois). Et la consommation d’alcool ou des drogues de l’homme aussi est l’un des facteurs de la violence conjugale pour 20 femmes. Et il y a aussi 5 femmes victimes consomment l’alcool ou les drogues. Ce facteur peut trouver .Ils peuvent être commis par l'auteur ou par la victime. Alors, nous allons analyser tous ces facteurs en détail par la section suivante.

5.1. Différence d’âge des couples et situation matrimoniale

Aujourd’hui, la vie en couple a une difficulté en ce qui concerne la situation matrimoniale et l’âge. Cette situation matrimoniale se classe dans plusieurs cas comme mariage légitime, concubinage, union par le mariage traditionnel. Ici elle aussi peut se mesurer la gravité et les causes de la violence conjugale C'est pour cela l'homme à une force à répéter fréquemment la violence. Le tableau ci-dessous nous présente nombre des femmes victimes des violences conjugales causées par la situation matrimoniale.

Tableau 17: La situation matrimoniale des femmes victimes enquêtées

Situation matrimoniale	Nombres	Fréquences
Mariée	7	20%
En concubinage	18	52%
Union par mariage traditionnel	10	29%
Total	35	100%

Source : Enquête personnelle 2016

D'après ce tableau, Nous pouvons dire que les femmes en union libre sont les principales victimes qui touchent le 51,42% des victimes qui contient 22 femmes parmi les 35 femmes victimes. Et ensuite les femmes ont union par le mariage traditionnel affirmée par 10 femmes et enfin les femmes mariée légitimes sont très rare, dans ce cas elles sont 7seulement qui les subissent. Dans la vie en couple d'une famille, nous avons trouvé un décalage d'âge des couple soit les femmes sont plus âgée que son conjoint, soit son mari est plus âgé que la femme .Les plus touché des violences conjugales sont les femmes plus vielle que son époux que nous avons répartis dans un tableau ci- dessous :

Tableau 18 : Différence d'âge des couples dans chacun type des violences

		Nombre des victimes dans chacun de type des violences est sur 40			
Type des Violences		Violence physique	Violence économique	Violence Psychologique	Violence Sexuelle
Différence d'âge des couples					
Femme plus âgée que le conjoint		20	15	22	10
Le conjoint plus âge que sa femme		5	2	8	1
Couple de même âge		10	8	10	4
Total		35	25	40	15

Sources : Enquête personnelle 2016

Alors, les femmes le plus âgée que leurs conjoint sont les plus touchées de la violence conjugale .Dans chaque violence, les 58,26% des victimes sont des femmes plus âgée que leurs conjoints. Donc, elles récitent 20 fois dans la violence physique, 15 fois dans la violence économique, 22 fois dans la violence psychologique et 10 fois dans la violence sexuelle.

Ensuite, la violence conjugale est très rare si le conjoint de la victime est plus vielle qu'elle : ces causes sont citées 5 fois dans la violence physique, 2 fois dans la violence économique, 8 fois dans la violence psychologique et une seule femme ont subi de la violence sexuelle causée par ce facteur.

Les femmes qui ont le même âge à son conjoint reçoit dans 27,82% des cas .Ce facteur est récité 32 fois par les victimes que leurs couples ne sont pas maturés. Ceci nous a pensé que ces violences ont une part des facteurs socioculturel aussi que nous avons présenté successivement.

5.2. Le facteur biologique (la maladie mentale de l'homme)

Les violences conjugales à l'égard des femmes actives peuvent-être causées par la maladie mentale de leurs conjoints. Chez nous, nous n'avons pas l'habitude de consulter un psychiatre pour les genres de cette maladie. Dans ce tableau suivant que nous allons répartis les violences conjugales causées par la maladie mentale de l'homme.

Tableau 19: Classification des violences causée par la maladie mentale du conjoint des victimes

Type des violences	Nombres	Pourcentage
Violence physique	08	73%
Violence économique	00	00%
Violence psychologique	00	00%
Violence sexuelle	03	27%
Total	11	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Les 11 femmes victimes affirment que leurs conjoints ont une mauvaise habitude de violer leurs conjointes. Cette mauvaise habitude peut transformer une maladie surtout dans la violence physique qui a réclamé par 8 femmes. Ainsi que 3 fois confirmées dans la victime sexuelle.

5.3. Facteurs socioculturels

Dans la vie socioculturelle de notre pays presque a trouvé la cohabitation avec l'un de membre de famille et surtout la belle famille. L'influence de la belle famille est aussi pour certaines femmes l'explication de facteur à leur violence. Des certaines femmes aussi nous expliquons que leurs mariage ne sont pas acceptée par leurs parents ou l'un de leurs parents. Dans ce tableau ci-dessous nous nous présentons les facteurs socioculturels de la violence conjugale.

Tableau 20 : Présentation des facteurs socioculturels des violences conjugales

Facteurs socioculturelles	Types des violences	Violence physique	Violence économique	Violence psychologique	Violence sexuelle	Nombre	Fréquence
Différentiation d'ethnie ou de culture entre les couples		00	1	5	00	6	22%
Cohabitation avec la belle famille		2	2	6	00	10	36%
Union non acceptée par l'un des parents du couple ou de l'un de l'autre		1	2	1	00	4	15%
Total		3	5	12	00	28	100%

Source : Enquête personnelle 2016

D'après ce tableau, la cohabitation ou l'influence avec la belle famille est le facteur socioculturel provoquant des certaines violences conjugales. Dans la violence psychologique ,6victimes l'incitent, 2 pour la violence économique et 2 aussi pour la violence physique. Ensuite la différentiation d'ethnie ou de la culture de deux couple tient le second facteur socioculturel dans le 22% des cas reçus et le dernier facteur est l'union non accepté par l'un des parents du ou l'un de l'autre reçoit par 15% des cas.

5.4. L'adultèr⁸

L'adultèr⁸ se trouve dans la vie du couple et surtout chez les hommes .Mais quelques victimes avouent aussi qu'elles ont quelque relation avec un autre homme comme cause de la violence qu'elles ont supporté. Dans ce tableau ci-dessous, nous allons classifier les violences conjugale causée par l'adultèr⁸ commit par la victime et par l'auteur de la violence.

5.4.1. L'adultèr⁸ de l'homme

Dans ce quatrième facteurs de la violence conjugale, nous nous constatons que les hommes infidèles sont les plus violes qui se trouve dans les cas de 25 victimes.

Tableau 21 : Répartition des facteurs de la violence conjugale par l'adultèr⁸ de l'homme

Type de violence Adultèr ⁸	Nombres des victimes sur 40					Nombre	Fréquence
	Violence physique	Violence économique	Violence psychologique	Violence sexuelle			
De l'homme	08	10	05	02	25	63%	
Total	08	10	05	02	25	63%	

Source : Enquête personnelle 2016

Dans la violence physique, les femmes victimes l'évoque (8fois), (10fois) par la violence économique, (5fois) par la violence psychologique, deux femmes souffrent la violence

⁸ - Art 336 (Loi n°96 009 du 09.08.86) : l'adultèr⁸ de la femme, ou l'adultèr⁸ du mari, ne pourra être dénoncé que par le mari ou par la femme. Cette faculté cessera s'il ou si elle est en état d'adultèr⁸. (Code pénale malgache)

sexuelle par l'infidélité de leurs conjoints. D'après ce tableau, nous constatons que la plupart des femmes vivent avec les hommes infidèles sont les plus touchés de la violence économique.

5.4.2. L'adultère de la femme

Parfois, les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives peuvent trouver par les faits des victimes elles même comme leurs infidélités. La majorité des hommes ne supportent pas que leurs femmes les ont trompés avec un autre homme .Tout cela peut provoquer la violence conjugale.

Tableau 22 : Présentation des types des violences conjugale causées par l'adultère des victimes elles-mêmes

Nombres des victimes sur 40	Type des violences	Cause	Nombres	Pourcentage
	Violence physique	Adultère de la femme	03	08
	Violence économique		05	13%
	Violence psychologique		01	03%
	Violence sexuelle		01	03%
	Total		10	25%

Source : Enquête personnelle 2016

Ensuite, nous avons reçu les cas des femmes subissent des violences causées par son infidélité eux même. L'infidélité fit par la femme a provoqué l'homme à violer sa femme

physiquement (3fois) et économiquement le plus fréquent (5fois), par la violence psychologique (2fois), (2fois) aussi que nous avons reçus la violence sexuelle causée par l'infidélité de la victime lui-même.

5.5. Faible niveau d'instruction et le manque d'emplois du conjoint

La faiblesse de niveau d'étude du conjoint de la victime provoque le manque d'emplois ainsi l'insuffisance de revenus dans une famille; les maris illettrés ou chômeurs représentent la plus grande proportion de maris violents. Alors, nous allons présenter par un tableau ci-dessous le niveau d'instruction de l'auteur en causant les violences conjugales

Tableau 23 : Classification de niveau d'étude de l'auteur de la violence en causant les violences conjugales

Type de la violence	Violence physique	Violence économique	Violence psychologique	Violence sexuelle	Nombre	Fréquence
Niveau d'instruction						
Primaire	4	5	1	00	10	25%
Secondaire	10	8	2	2	22	55%
Supérieur	1	2	2	3	8	20%
Total	15	15	5	5	40	100%

Sources : Enquête personnelle

Généralement, l'auteur de la violence qui a un niveau d'étude secondaire est le plus viole par la violence physique que nous avons reçu (10fois) par la victime, par la violence économique (8fois) et par la violence psychologique (1fois) Ensuite la violence la plus reconnus par

l'auteur qui a un niveau d'instruction primaire est la violence économique qui reçoit (5fois), après la violence physique (4fois), et la violence psychologique (1fois).

Le reste est l'auteur qui a un niveau d'étude supérieur mais il est très rare par rapport aux autres qui reçoivent (3fois) à la violence sexuelle le plus fréquenté dans le centre, ensuite (2 fois) par la violence psychologique et même à la violence économique, il y a qu'une seule fois la violence physique. Ceci nous attirons à analyser que le manque d'emplois et l'insuffisance de revenus sont des facteurs liée aux faiblesses de niveau d'études du conjoint des victimes dans certains cas des violences conjugale que les femmes subissent

5.5.1. Les violences conjugales causées par le manque d'emplois du conjoint

L'homme est le sommet d'une famille dans tous les domaines et surtout financièrement. Dans un couple, la femme et son conjoint sont des complémentarités pour avoir une vie meilleure. C'est pour cela que si l'un de deux couples s'éloigne ou abandonne sa responsabilité, sa famille risque de se couler dans un autre environnement : par exemple l'environnement de la violence conjugale. Ici des certains pères de famille perd son travail temporairement ou totalement qui provoque la violence conjugale que nous avons cité suivant par un tableau :

Tableau 24: Les violences conjugales causées par le manque d'emplois du conjoint

Types Manquement D'emplois	Violence physique	Violence économique	Violence psychologique	Violence sexuelle	Nombre	Fréquence
Temporaire	6	6	5	4	21	60%
En chômage définitif	4	4	2	4	14	40%
Total	10	10	7	8	35	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

Selon ce tableau, le manque d'emplois du conjoint se caractérise en deux : si le conjoint n'a pas de travail temporairement ou il est en chômage définitif. Premièrement, nous allons voir les violences causées par le manquement d'emplois du conjoint temporaire : dans la violence physique ce facteur récite 6 fois par les victimes, 6 fois au cas de la violence économique ,5fois la violence psychologique, 4 fois la violence sexuelle. Deuxièmement, les violences causées par le chômage définitif du conjoint, 4fois démontré dans la violence physique, 4 fois la violence économique, 2fois dans la violence psychologique, 4 fois dans la violence sexuelle. Ce manquement d'emplois du conjoint produit l'insuffisance de revenu d'une famille comme cause de la violence conjugale physiquement, psychologiquement, économiquement et sexuellement que nous allons étudier successivement.

5.5.2 .L'insuffisance des revenus

L'absence de la responsabilité de l'homme dans une famille peut détruire ou avoir des graves conséquences surtout sur le domaine économique .Si la femme seul prendra charge tous les besoins de sa famille par sa petite activité, donc ces revenus sont insuffisants .Certains hommes n'arrivent pas à affronter ses problèmes économique c'est pour cela qu'il viole sa femme. Par un tableau ci-dessous, nous présentons la répartition des victimes en fonction de leur catégorie professionnelle.

Tableau 25: Répartition des victimes selon leurs catégories socioprofessionnelles

Catégorie professionnelle	Effectifs	Pourcentage
Service directs aux particuliers	30	75%
Emplois de type administratif	10	25%
Total	40	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Ce tableau montre les différents emplois occupés par les femmes victimes de la violence conjugale.

Nous constatons que ces femmes dans les emplois de types administratifs sont peu nombreuses par rapport aux femmes préoccupées aux services particuliers. Ceci s'expliquerait par l'insuffisance de revenus d'une famille qui a un père en chômage.

Plus de la moitié des femmes (75%) sont dans les professions de services directs aux particuliers, la plupart disent qu'elles sont dans le commerce et la petite vente. Il y a ainsi l'emploi qui détermine souvent le pouvoir économique de la personne qui s'affiche ici sous les deux aspects que nous venons de citer. Or cet aperçu indique dans l'ensemble, de faibles revenus pour ces femmes. Ceci traduit aussi une possibilité de dépendance de ces femmes, surtout celles qui sont mariées et probablement avec des enfants en charge. Le faible pouvoir économique pour ne pas dire la pauvreté et la dépendance sont de véritables sources de la vulnérabilité donc de la violence.

Face à tous ces problèmes, la situation de l'auteur de violence s'aggrave. Il a essayé d'avoir un soulagement dans l'abus d'alcool ou de drogue mais au contraire, il arrive à la phase de ce que nous appelons toxicomane. Il a commencé à perdre sa réflexion, il a perdu son maîtrise de soi-même et la violence qu'ils ont fait à sa femme se répète de temps en temps.

5.6. Consommation de l'alcool ou de drogue

L'abus d'alcools ou des drogues sont les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives les plus douloureux selon les victimes. Dans ce facteur, les victimes ou l'auteur de la violence sont les responsables de leurs faits. Par la section suivante, nous étudions les violences conjugales causées par la consommation d'alcool ou des drogues ou des drogues et d'alcools par l'homme ou la femme.

5.6.1. Consommation de l'homme (alcool et des drogues)

Les auteurs de la violence peuvent-être en état d'ivrogne pour violer leurs femmes. Il a perdu leurs réflexions à ce moment. Des certains hommes aussi consomment des drogue mais il ne maîtrise pas leurs conséquences. Ces conséquences touchent à leurs familles et surtout leurs femmes par des violences. Alors nous présenterons par un tableau suivant que la toxicomanie d'un homme est l'un des causes de la violence conjugale.

Tableau 26 : Classification de l'effectif des femmes ont subi de la violence conjugale causée par un homme toxicomane

Type de la violence L'homme toxicomane	Violence physique	Violence économique	Violence psychologique	Violence sexuelle	Nombre	Fréquence
Alcoolique	6	01	00	00	07	35%
Drogué	2	00	01	02	05	25%
Alcoolique et drogué	3	03	01	01	08	40%
Total	11	04	02	03	20	100%

Sources : Enquête personnelle 2016

Généralement, nous percevons que la majorité de l'auteur de la violence conjugale sont des toxicomanes. C'est à dire un homme alcoolique ou drogué ou les deux à la fois. Les 20 femmes affirment que les auteurs de leurs violences sont en état d'ivrogne : 6 femmes dans la violence physique, 1 dans la violence économique, les hommes ivres ne peuvent pas violer leurs femmes surtout en violence psychologique et à la violence sexuelle. Pour l'auteur de la violence drogué, 2 femmes redis que la toxicomanie de son conjoint sont l'un des causes de la violence physique qu'elles ont subis, il n'a pas des victimes de la violence économiques les femmes des hommes drogués, 1 fois dans la violence psychologique, 2 fois dans la violence sexuelle.

5.6.2. La consommation de la femme (d'alcool)

Précisément, nous avons reçus les causes de la violence conjugale par la consommation d'alcool de la femme. Alors, nous allons repartir les violences conjugales causées par la consommation d'alcool de la femme.

Tableau 27 : Répartition des violences conjugales causées par la consommation d'alcool de la femme

Type des violences	cause	Nombres	Pourcentage
Violence physique		02	40%
Violence économique		03	60%
Violence psychologique	Consommation d'alcool de la femme	00	00
Violence sexuelle		00	00%
Total		05	100%

Source : Enquête personnelle 2016

Conclusion sectorielle

Pour ce chapitre, nous venons d'analyser les facteurs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives. Ces facteurs sont :différence d'âge des couples et la situation matrimoniale, facteurs socioculturels, facteurs biologique(maladie mentale de l'homme)facteurs économiques, l'adultères des couples : l'adultère de la femmes victimes ou l'adultère de leur conjoint, consommation d'alcool ou des drogues des couples :consommation de la femme ou de l'homme .Alors nous avons trouvé que la différence d'âge entre les couples, la situation matrimoniale et les facteurs économique sont les plus remarquables dans ces cas. Les 88% des victimes ont été parlé de ces facteurs.

Conclusion partielle

Pour conclure cette partie, nous avons trouvé que les victimes de la violence conjugale peuvent être avoir deux ou trois violences conjugales à la fois et chacune des victimes a subi l'un des formes de la violence psychologique. Dans ces types de violences, il y a toujours des conséquences comme les conséquences physiques par la violence physique aussi, conséquences économiques peuvent-être liées par des différents violences, conséquences psychologique par des violences psychologique et autres violences comme violence physique et enfin les conséquences sociales qui peuvent-être trouver dans les différents type des violences.

Ces violences conjugales ont leurs facteurs. Elles peuvent être causées par la situation matrimoniale, par facteur socioculturel, par l'adultère de l'homme, l'adultère de la victime, par la maladie mentale de l'auteur (conjoint), par le manque d'emplois du conjoint et l'abus d'alcool ou des drogues du conjoint. C'est pour cela que nous allons discuter notre résultat par cette dernière partie.

TROISIEME PARTIE:
VERIFICATION SUR LES HYPOTHESES ET LES
SOLUTIONS A PROPOSEES

Classiquement, la violence conjugale à l'égard des femmes actives aggravées peut détruire une famille. Chacune des victimes ont leur raison et leur décision à prendre face à ces violences. Ceci indique la force ou la faiblesse des femmes d'avoir ou d'aller renforcer leur propre droit. Alors, dans la partie suivante notre étude se concentrera sur la discussion sur les facteurs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives qui se baseront par la question suivante pourquoi leurs conjoints sont-ils violents même leurs épouses ont déjà une activité professionnelle? C'est à dire que les femmes victimes de la violence conjugale entaient des femmes au foyer mais à présent elles ont touchées les femmes actives aussi. Quels sont leurs opinions face à ces violences ? Et enfin notre recommandation a proposé quand en est travailleur social.

CHAPITRE 6 : Discussion et analyse sur les facteurs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives

La violence conjugale à l'égard des femmes actives se manifeste selon leurs formes et leurs causes ; mais durant notre enquête que nous avons faite, les femmes actives ne méritent pas la souffrance de la violence conjugale parce que l'égalité des femmes et les hommes est dicté par la loi malgache. Ici nous nous précisons que ces causes sont très remarquables par rapport aux autres causes que nous avons proposées aux hypothèses. Cependant, nous nous basons sur « les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives » ; alors nous allons vérifier la justification de notre hypothèse par des raisons évoquées par les femmes victimes avant de donner la discussion par rapport à notre résultat.

6.1. Les raisons évoquées par les femmes victimes de violences

L'opinion de celles qui ont subi l'acte de violence est très importante. La situation matrimoniale est en tête des raisons évoquées, cette réponse inclus non seulement la possibilité des violences, mais aussi et surtout l'attitude du mari qui est souvent impartial dans sa manière de gérer leurs épouses. Ceci les causes des violences surtout morales et économiques comme l'ont cité les victimes. L'influence de la belle famille est aussi pour quelques femmes dans l'explication de leurs violences. Ces dernières soutiennent que les membres de la belle-famille souvent la mère et les sœurs de l'époux qui comme nous l'avons entretenu souvent des rapports conflictuels avec la femme, mettent la pression sur l'époux afin de créer des désaccords entre lui et son épouse. Ils réussissent souvent selon les victimes enquêtées, qui soutiennent ne devoir leur malheur qu'à la belle famille. Nous voyons là que les femmes ont une responsabilité sur ces violences car elles sont non seulement victimes de la violence mais aussi d'une manière plutôt indirecte incite à la violence. D'autres affirment que l'auteur a agi par méchanceté tout simplement .Le manque de moyens est aussi cité comme raison, ainsi que l'usage de la drogue et de l'alcool comme l'atteste cette victime N. N. « J'ai un problème avec mon mari ; quand on se mariait j'avais 14 ans, on a huit enfants aussi je ne savais qu'il était fumeur de cannabis et buveur d'alcool. Cela étant, quand il se réveillait parfois il assurait la dépense, il arrivait aussi des fois où il ne donnait rien. On se battait

chaque jour et nos parents n'avaient fait toutes sortes de reproches et me taxaient de tout ». Lorsque certaines conçoivent que leurs époux ont agi par jalousie⁹.

Dans ce cas, nous allons discuter les raisons évoquées par les femmes victimes car elles ont leurs valeurs et leurs droits face aux hommes violents par la section suivante.

6.2. Analyse sur les violences conjugales et les conflits conjugaux

Dans la vie de couple, il y aura toujours des périodes de crises entre mari et femme, des problèmes à résoudre quel que soit la classe sociale. A quel point pouvons-nous affirmer que la femme subit une violence ou pas ? Si une femme se plaint d'un problème avec son mari, ce n'est pas forcément de la violence. Rappelons que la violence conjugale est la répétition des actes physiques, psychologiques et économiques qui portent préjudice à une personne. Il n'y a aucun échange de conversations, c'est l'homme seul qui domine (qui parle) et la femme ne fait qu'écouter et accepter ce que conjoint dit voire des insultes, les humiliations (il n'y a plus de respect pour la femme). Par contre, les conflits conjugaux sont des mauvaises ambiances dans le couple. Ils se manifestent d'une manière sporadique. Il se peut que les deux parents aient des différentes idées ou points de vue sur quelque chose (éducation de leurs enfants par exemple) et se disputent. Dans les conflits conjugaux, il existe un dialogue entre le couple pour essayer de trouver un terrain d'entente. Si l'homme et la femme n'arrivent pas à se contrôler (dire des paroles blessantes, etc.), ni se respecter l'un envers l'autre et le plus important s'ils ne tiennent pas compte de l'intérêt supérieur de leurs enfants, leur conflit conjugal peut aboutir à des différents types de violence, tout d'abord psychologiquement (insultes ...), ensuite coups et des blessures ...

Dans des plusieurs années passées, nous avons trouvé que la faiblesse économique des femmes est la principale cause de la violence conjugale. C'est à dire que la majorité des femmes était sans activité professionnelle. Elles étaient des femmes au foyer. Par contre, aujourd'hui, les victimes ont déjà trouvé les moyens pour gagner leur vie seule. Mais, elles ont toujours des faiblesses psychologique ; qui est l'obstacle de ne pas disparaître la violence conjugale. Alors, nous allons voir par la section suivante l'analyse des causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives.

⁹Maryse JASPARD le confirme en ces termes « la jalousie masculine est une constante des situations « très graves » de violence conjugale ».

6.3. Analyse des causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives

Parmi les causes de la violence conjugale que nous avons cité à la deuxième partie, nous allons discuter successivement ce que les victimes souffrent sur les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives comme :

6.3.1. Analyse sur la différence d'âge des couples et la situation matrimoniale des victimes

La différence d'âge des couples ; les femmes très âgées par rapport à leurs conjoints sont les plus touchées de la violence conjugale. Elles ne peuvent pas affronter leurs conjoints causées par leurs faiblesses. Elles souffrent toujours l'insulte et les autres violences conjugales de leurs conjoints. Dans ce cas, l'époux des victimes pense qu'ils sont très jeunes face à son épouse donc ils veulent toujours que les victimes tolèrent leurs violences. C'est à dire qu'il y a le manque de maturité chez les hommes. Ceux qui ont recours à la violence physique sont généralement jeunes (moins de 30 ans) et plus susceptibles de succomber à leur colère par manque de maîtrise de soi. Tout cela a une liaison à la situation matrimoniale parce que :

Si la victime vit dans cette situation ne se marie pas légalement, elles sont risque d'aggraver leurs violences. D'après les différentes enquêtes que nous avons menées auparavant, nous pouvons dire que la plupart des couples ont recouru en union concubinage et à la fois traditionnelle. Or, nous savons que les mariages coutumiers (encore très nombreux) n'assurent aucune protection ni pour les femmes ni pour les enfants. Lors de la séparation des deux parents, les enfants n'ont pas le droit qu'aux contributions à la charge du ménage. Par ailleurs ce sont les femmes qui sont souvent abandonnées sans ressource.

6.3.2. Analyse sur le facteur biologique de la violence conjugale (maladie mentale de l'homme)

L'homme violent est décrit comme un malade mental et aurait donc un problème d'ordre psychiatrique. D'ailleurs, lorsqu'il y a homicide on parle de folie du sujet. Les experts parlent « d'une névrose de caractère avec infantilisme associé, une immaturité affective, une fragilité émotionnelle ».

Le mythe favorise le déni de l'homme et isole la femme violentée de son entourage. « Le silence est d'autant plus facile que la stigmatisation crée une dévalorisation de leur mari. Quand bien même elles seraient entendues, les ami(e)s c'est-à-dire souvent pour exorciser leur propre situation changent aussitôt de registre. Lui, un homme « bien », devient d'un seul

coup, le « monstre » décrit par la presse, qui, de plus, se cachait derrière les habits d'un homme normal »¹⁰.

L'homme violent dans son couple n'a pas de profil type. D'après le Dr Welzer-Lang, il s'agit le plus souvent d'hommes « ordinaires » (mis à part leur attitude violente). Ils ne présenteraient aucun autre problème sur le plan personnel, social ou professionnel. Ces hommes donnent une image tout à fait respectable à leur entourage. Ils exercent le plus souvent leur violence dans la sphère intime. Cependant, les études faites sur le sujet de la violence conjugale font ressortir certaines données : Parmi les auteurs, nombreux auraient été victimes de violence dans l'enfance (maltraitance, abus sexuels). Le rapport Coutançais fait ressortir trois profils psychopathologiques d'hommes violents : le premier profil est celui d'un sujet immature, parfois dans le spectre de la normale, où la composante de domination masculine sur les femmes peut être présente. Le second, celui d'un sujet mal structuré avec des fragilités diverses : instabilité, agressivité, aspect dysharmonique du caractère, problématique de jalousie ou de peur de la perte. Enfin un troisième profil de personnalité particulièrement problématique avec un égocentrisme très marqué et une dimension paranoïaque et mégalomaniacale. Le courant neurologique aussi attribue à la violence une perturbation du système limbique (siège des émotions). Elle pourrait trouver son origine dans un traumatisme précoce du cerveau, comme une asphyxie temporaire au cours de l'accouchement ou de la prime enfance. Il croit également que des désordres métaboliques comme l'hypoglycémie peuvent aussi déclencher la violence conjugale. Du point de vue génétique, le développement de la sociobiologie, dans les années 70, considère la violence conjugale comme une stratégie masculine pour dominer la femme afin de se garantir l'exclusivité de la reproduction et des relations sexuelles. A leurs yeux, un homme frappe sa femme pour satisfaire un impératif biologique et pour que ses gènes soient transmis à la génération suivante. La jalousie masculine disproportionnée qui accompagne les brutalités prend ses racines dans l'incertitude de l'homme face à sa contribution au patrimoine héréditaire qui serait en revanche assuré en certitude par les femmes. La mère est toujours réelle, le père n'est que putatif.

6.3.3. Analyse sur les facteurs socioculturels

Les facteurs socioculturels prédominent ainsi par tous les répondants, pour B.S « Les croyances sociaux culturelles ont une forte responsabilité .C'est à causes de cela qu'elles sont

¹⁰Les hommes violents, D.Welzer Lang.

banalisées dans la société ». Maintenant faut-il entendre par là que ces facteurs socioculturels peuvent forger un comportement incitant à la violence envers les femmes ? Autant ces répondants évoquent la culture comme déterminant de la vulnérabilité des femmes, autant ces mêmes répondants se réfèrent aux facteurs socioculturels comme déterminants du comportement des auteurs de violences. L'explication est que le rôle de l'homme socialement construit et déterminé par les facteurs sociaux culturels le pousse à violenter la femme.

Avec la belle-famille aussi nous notons que la victime entretient des rapports souvent conflictuels. Comme pour l'époux, les membres de la belle-famille doivent bénéficier des largesses de leur belle fille. Les rapports entre eux sont caractérisés par une cohabitation difficile, la jalousie et la rivalité. Or ces facteurs sont forcément conflictuels et se terminent à la violence conjugale par le conjoint.

Dans d'autre cas, depuis l'enfance, la société prépare les hommes à occuper un rôle dominant : ils apprennent à exercer ce privilège par la force et si nécessaire par la violence. Dès lors, les actes de violence à l'égard des femmes semblent autorisés, perpétrés non par des malades mentaux mais par des hommes qui croient sincèrement que le patriarcat leur donne un droit de contrôle absolu sur leur épouse. En fait, la violence maintient le statu quo qui permet aux hommes de rester au sommet de la hiérarchie des pouvoirs. L'enfant qui naît dans une famille où règne la violence conjugale, ou pire qui l'éveille ou la provoque par sa venue, va être d'emblée pris dans un réseau de relations malsaines. Elles vont influencer son apprentissage et sa manière d'être dans la vie.

6.3.4. Analyse sur l'adultère des couples

Ce facteur est interdit par la loi ni pour les femmes ni pour les hommes. Mais dans les réalités, les hommes pensent qu'ils ont le droit de subir l'infidélité à leurs femmes. Alors, s'ils sont infidèles, les femmes sont toujours les données une chance de réconcilier. Par contre, si leurs femmes sont infidèles, ils vont directement demander la séparation ou le divorce. Ou ils ont subis des différentes violences conjugale pour punir ou se venger leurs femmes. D'après notre enquête, si les victimes de la violence conjugale infidèle sont très rares mais la plupart sont leurs conjoints (l'auteur de la violence).

Les raisons poussent les victimes de faire l'infidélité à leurs conjoints sont :

-leurs amants leurs donnent ce qu'elles manquent à leurs époux (l'amour, tendresse...)

-leurs amants les traitent bien et même niveau que eux comme (leurs directeurs, leurs collègues).

6.3.5. Analyse sur les facteurs économiques

Dans cette étude, nous parlons toujours la violence conjugale à l'égard des femmes actives. Alors notre cible est les femmes qui ont une activité professionnelle. Dans ce facteur économique de leurs violences, l'auteur peut-être un chômeur, à un niveau d'étude très faible et un revenus très insuffisant. C'est à dire, leurs femmes seules s'occupent toute les besoins de leur famille. Donc, la plupart des hommes ne supporte pas leurs femmes gagnent plus que eux. Dans d'autre cas, si les époux des victimes trouvent que leurs femmes peuvent s'occuper leurs besoins donc ils ne veulent plus de prendre leurs responsabilités. Alors, ils consomment des alcools ou des drogues pour finir leur journée .Et ceci provoque la dernière cause de la violence conjugale à l'égard des femmes actives.

6.3.6. Analyse sur l'usage d'alcool et de la drogue de l'homme

Vouloir expliquer la violence de l'homme par l'alcool rassure, il suffirait de supprimer son alcoolisme pour supprimer sa violence. Cette association de violence et alcool permet aux hommes de se présenter comme irresponsables. Elle permet également aux femmes violentées d'accepter les excuses du conjoint violent.

6.4. Analyse sur la situation des femmes

Les femmes victimes de violence conjugale présentent les caractères suivants :

6.4.1. Femme qui ne sait pas discerner entre les violences et les simples conflits de couple

Si une femme ne sait pas distinguer les simples conflits et les violences dans le couple, elle va vivre inconsciemment dans le fameux « cycle de violence ». Rappelons qu'une fois être dans ce cycle, il est difficile pour la femme de s'en sortir parce que, comme son nom l'indique, le cycle continue et se répète comme un spiral infini. Les experts en violence conjugale disent que l'homme seul peut l'arrêter. Aussi, certaines d'entre elles ne savent pas ce qu'est la violence psychologique ou morale alors qu'elles sont tous les jours victimes de leur partenaire intime.

6.4.2. Femme dominé par la faiblesse psychologique

Dans la deuxième partie de notre étude, nous nous précisons clairement que notre victime est les femmes actives. Alors, elles peuvent occuper leurs vie elles même mais elles

ont des enfants ; c'est pour cela qu'elles ont besoin d'aide (pension alimentaire) de leurs conjoints. Les victimes ont une peur de quitter leurs conjoints. Les obstacles à surmonter sont nombreux et parfois majeurs. Il peut s'agir d'obstacles émotionnels, religieux ou culturels ou liés à des questions financières ou d'ordre pratique. Les femmes qui appartiennent à des groupes culturels différents. La barrière linguistique, le racisme, la discrimination, la peur d'être déportée, qu'on leur accorde ne sont que quelques-uns des obstacles qui empêchent les femmes de quitter leurs conjoints et de prendre des mesures à cet égard.

6.4.3. Femme qui n'a pas de témoin

«Le monde est dangereux à vivre, non à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » disait Einstein.

Vu la situation des victimes de violence, elles ont tellement besoin d'aides extérieures (famille, amis, voisins, assistantes sociales, juristes, la police etc.). La femme recourt d'abord à la famille de son époux s'il y a des problèmes conjugaux. Or, cette famille va minimiser les actes de leur fils en disant qu'il a un caractère difficile, mais il faut faire avec, au lieu de dire que ceci n'est normal ni acceptable. En ce qui concerne les voisins de la victime, l'homme pouvait être charmant dans la vie quotidienne. Ou bien, celui-ci a un statut social élevé c'est-à-dire qu'il a le parfait emploi (médecin, chef d'entreprise, officier de police ...), les voisins ont peur de cet homme et ne font que regarder les violences. Ils préfèrent rester en dehors des problèmes de couple. Nos enquêtes avec quelques membres de la société, nous allons voir par la suite leur avis sur la violence. Une jeune femme universitaire a dit : « J'ai déjà rencontré la violence domestique que ce soit dans mon quartier ou dans la rue. S'il s'agit de mes proches (la famille, des amis ou des voisins) j'accepte d'aider la victime en devenant son témoin. Mais s'il s'agit des gens que je ne connais pas (cas de violence dans la rue), je pense qu'il est mieux de ne rien faire parce que leurs disputes sont des affaires privées de couple. C'est difficile pour moi d'aider la victime parce que cela me fait peur». Ceci nous allons attirer de donner des solutions aux victimes de la violence conjugale pour éliminer les violences envers eux dans la chapitre suivantes.

Conclusion sectorielle

Dans ce chapitre, toutes les victimes ont essayé de donner leurs raisons et leurs réactions face à la violence conjugale. Mais la plupart d'entre eux a donné des raisons à leurs conjoints .Parce qu'ils sont considérés comme le chef de la famille et ils ont les droits de faire agresser leurs épouses.

Par contre, nous ne pouvons pas accepter cette situation surtout sur les facteurs provoquant ces violences conjugales .Dans ces facteurs de la violence conjugale, nous avons trouvé que les deux couples sont responsables de leurs situations car il y a les facteurs provoqués par les victimes elles même. Nous constatons que les hommes sont très égoïstes parce qu'ils ne pourront pas tolérer les fautes de leurs conjointes. Face à tout cela, les victimes ont besoins des soutiens de leurs proches, leurs entourages, de leurs amies par moralement, physiquement, par idées aussi. Elles ont besoins de notre aide car parfois elles ne peuvent pas affronter toute seule leurs conjoints violents. C'est pour cela que nous allons donner par chapitre suivant des solutions qui pourront aider leurs femmes victimes de la violence conjugale.

CHAPITRE 7 : solutions à proposer

Pour ce chapitre, dans la première partie, nous avons donnés dans l'objectif global de notre recherche que les femmes actives doivent avoir une égalité envers l'homme en renforçant leurs droits et leurs pouvoirs contre les violences conjugales. Dans ce cas, chacun(les femmes actives, l'Etat et la société) ont leurs responsabilités pour avoir une efficacité et des résultats satisfaisants.

7.1. Adoption d'une nouvelle loi pour assurer la protection des femmes aux violences conjugales

D'après l'article 23 dans le droit de l'homme, « toute personne a le droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ». Alors nous allons renforcer l'existante de cet article pour arriver à l'adoption d'une nouvelle loi pour dicter toutes les femmes de trouver une activité professionnelle pour avoir une indépendance envers les hommes.

7.2. La nouvelle loi pour les femmes

Tout d'abord, « toutes les femmes sont dictés de trouver une activité professionnelles pour lutter contre la violence conjugale et la dépendance économique». Les députés sont les porte-paroles de la population. Ils sont tous au courant de ce qui se passe au niveau de leur région respective. Donc, le fait d'adopter cette nouvelle loi pour renforcer la lutte contre la violence conjugale sera nécessaire. Le parlement doit accepter cette loi si l'Etat leurs donne des interventions pour soutenir les femmes face à la violence conjugale comme suivante :

7.2.1. Interventions de l'État

•Application des lois

Des progrès ont été enregistrés dans la législation concernant la violence à l'encontre des femmes, notamment dans la violence conjugale. Mais ce n'est pas tant l'absence de lois que son application que les ONG féminines dénoncent : les procédures judiciaires demeurent un véritable parcours de combattant.

Le dépôt de la plainte, l'attitude de l'agent de police, le déroulement du procès sont des éléments déterminants ; l'épreuve a un tel impact sur le vécu des femmes que, souvent, elles n'en sortent pas indemnes. Généralement, la plainte est déposée auprès du poste de police qui offre l'avantage de la proximité et de la permanence des services ; et la plainte se fait par une simple déclaration orale. Cependant, cette voie demeure tributaire de l'attitude de l'agent, pas toujours neutre, et de la lenteur de la procédure pouvant faire perdre aux femmes leur confiance dans le processus de défense. Leur ignorance de certains éléments de la procédure judiciaire peuvent entraver, voire rendre caduque la plainte.

Dans ce domaine, la jurisprudence traduit la plupart du temps une conception traditionnaliste des rapports hommes-femmes. Elle parvient, parfois, à discriminer les femmes, même en l'absence de dispositions légales discriminatoires. « Il semble difficile, du moins dans un proche avenir, d'imaginer un tribunal appliquant à l'époux violeur les peines prévues par la loi. De point de vue doctrinal, le terme de viol conjugal n'est pas accepté en raison du préjugé selon lequel l'homme a tous les droits».

•Services de santé

Comme dans la plupart des pays, la question de la prise en charge des femmes victimes de violence, en tant que prestation structurée et organisée, est un fait très récent à Madagascar. Il n'existe ni programmes spécifiques, ni services spécifiques. Même l'utilisation du Certificat Médical Initial/CMI, n'est pas systématique et nombre de médecins et d'intervenants en ignorent l'existence. Sur 194 victimes de violence consultant les urgences d'un hôpital de la capitale, 20% n'ont pas demandé de Certificat Médical. Les services et les structures de la santé ne sont pas organisés pour la prise en charge des femmes victimes de violence ; celles-ci sont examinées comme toutes les autres consultantes ; il n'y a pas de directives claires pour une prise en charge spécifique. Une étude réalisée auprès de médecins généralistes a fait ressortir le manque de formation en matière de dépistage, de prise en charge de la violence et d'information sur des structures de prise en charge.

Cependant, cette prise en charge demeure en deçà du référentiel adopté et beaucoup reste à faire : le soutien juridique et social est quasi inexistant, l'accompagnement vers l'autonomie, par le logement et le travail est absent, les centres d'hébergement des femmes victimes de violence sont rares. Ces lacunes sont identifiées comme étant un des principaux problèmes dans la prise en charge des femmes victimes de violence et un obstacle majeur à l'engagement des procédures judiciaires. Donc, il reste que l'activité à faire pour assurer que toutes les femmes peuvent atteindre notre objectif et avoir une activité professionnelle. Alors, nous allons commencer par les femmes de fokontany Soamanandrariny Mahazo.

7.2.2. Le planning de notre projet

Premièrement, nous nous basons toujours sur la question que : comment les femmes actives combattent la violence conjugale et comment faire les femmes pour être indépendante (économiquement, psychologiquement, physiquement....) parce que les hommes ne cessent jamais à violer leurs femmes et ces phénomènes sont des vulnérabilités fondamentale des femmes violentées. Nous considérons qu'ils sont leurs armes pour affronter leurs conjoints violents :

- Création des différents centres de formation professionnelle pour les femmes,
- Sensibiliser les femmes pour prendre toujours leurs responsabilités dans une famille,
- Toutes les femmes doivent mettre au courant l'existence de tous les centres d'écoute et conseil juridique à Madagascar
- Apprendre aux femmes leurs droits et ce qu'elles font faire face aux violences conjugales dans des différentes formations

7.3. Réalisation de notre projet

Notre proposition ne reste pas simplement à la théorie mais nous essayons de les réaliser par des différentes activités avec les femmes de fokontany Soamanandrariny Mahazo. Notre actions se focalisent par :

7.3.1. Création des différents centres de formation professionnelle pour les femmes

Elle est difficile de trouver un financement mais avant tout, nous devons proposer notre devis. Nous commençons dans la commune Mahazo pour trois centres (centres de formation en cuisine, pâtisserie ,boulangerie, centre de formation pour la coupe et couture, centre de formation en agriculture comme des légumes, des fruits et du riz et l'élevage (porcin, bovin et volaille).Dans ces centres, nous proposons que tous les enseignement seront à but non lucratif.

7.3.2. L'estimation des devis de notre projet

Nous estimerons que chacune de ces infrastructures coutent 16.000.000 d'ariary c'est-à-dire pour trois infrastructures coutent 48.000.000 d'ariary. Nous allons les répartir par un tableau ci-dessous notre dépenses en globale/

Tableau 28 : Estimation des devis de notre projet

Dépenses	Unité en d'ariary / fois 3	Totaux	
Terre	6.000.000 fois 3	18.000.000	
Installation	16.000.000 fois 3	48.000.000	
Matériels pour enseigner	5.000.000 fois 3	15.000.000	

Source : Inspiration personnelle 2016

D'après ce tableau, nous estimons notre dépense à 81.000.000 d'ariary. Nous essayons de simplifier notre infrastructure pour faciliter de trouver des investisseurs de notre projet. Dans cette installation, il nous faut 16.000.000 d'ariary le chacun des bâtiments, de terres pour placer notre infrastructure environ 6.000.000 d'ariary chacune et les matériels pour enseigner environ 5.000.000 d'ariary chacun. Nous installerons ces infrastructures dans des différents fokontany de la commune Mahazo pour assurer les besoins et la satisfaction des femmes intéressées. Ceci nous attirons d'aller expliquer la deuxième proposition de notre projet comme les sensibilisations des femmes pour prendre toujours leurs responsabilités dans une famille.

7.3.3. Sensibiliser les femmes à prendre leurs responsabilités dans une famille

Considérons que nous avons déjà fini notre centre de formation, a part de la formation professionnelle, nous donnerons aussi aux femmes la sensibilisation de prendre soin leur famille ; parce que nous avons trouvés aussi que la plupart des femmes se concentrent beaucoup par leur travaux donc elles ne peuvent pas s'occuper leurs familles. C'est pour cette raison aussi les hommes s'énervent souvent face à tous les désordres dans leurs familles comme les repas sont toujours mal cuits, la maison en désordre.....Donc les femmes doivent savoir planifier leurs temps pour s'occuper leur famille avant de se concentrer par les

travails. Nous apprendrons aussi aux femmes comment gérer l'argent, comment faire des économies ?

7.3.4. Informer les femmes pour l'existence des autres centres d'accueils et conseils juridiques à Madagascar

Toutes les femmes ont les droits de prévenir pour l'existence de centres d'accueil et conseil juridique à Madagascar. Leurs objectifs, leurs travaux, leurs activités, leurs aides, au cas où les femmes n'ont plus des peurs pour la demande d'aide s'il y a une violence conjugale donc elles savent où elle va ou elle fait.

7.3.5. Explique aux femmes leurs droits et ce qu'elle faut faire face à la violence conjugale

Dans l'article premier de droit de l'homme, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Il faut :

7.3.5.1. Sortir les femmes victimes dans l'empire

C'est l'étape la plus difficile à faire. Il faut savoir convaincre la victime pour sortir de l'emprise : il faut faire en sorte qu'elle sache repérer la violence (toute en l'exposant les différentes formes de violence et ce qui les diffèrentient des simples conflits conjugaux). La personne va se demander en elle-même : « Est-ce que c'est normal les comportements agressifs du conjoint ?, si je fais la même chose avec lui, comment réagira-t-il ? » Cela va l'amener à comprendre qu'elle était piégée par son partenaire.

7.3.5.2. Aider les victimes pour sortie de leurs culpabilisations

Les femmes victimes de la violence conjugale se sentent responsable de l'échec du couple et se culpabilise. Il faut l'expliquer qu'elle est sous emprise et que le comportement de leurs partenaires est inacceptable suivant la loi.

7.3.5.3. Apprendre à poser des limites

Cela veut dire qu'il faut refuser une situation qui ne nous convient pas et adopter la plus meilleure. Il est important de ne lui laisser croire qu'on ne peut rien faire. Si la femme arrive à ne se plier devant un comportement injuste, elle arrivera à faire peur l'homme. Rappelons qu'une femme violentée à toujours peur au lieu de se mettre en colère

7.3.5.4. Lutter contre la dépendance

Rappelons que pour les couples pauvres, la dépendance économique est fréquente. Pour cela, il faut travailler avec leur estime d'elle-même, leur capacité d'autonomie afin qu'elle puisse sortir de leur inhibition et octroyer toutes ses capacités et ses ressources personnelles. De plus, il est nécessaire de lister ses points positifs, ses réussites dans la vie.

Après cette étape, la victime commence à se sentir bien (c'est comme si elle se réappropriait son corps). Elle va prendre soin d'elle (habits, hygiène...) parce que sortir d'une position de victime implique une bonne image de soi. Celle-ci arrive à résoudre son problème de dépendance économique en cherchant du travail décent.

Il est clair que la violence est l'affaire de tout le monde alors il ne nous reste qu'à prendre les responsabilités qui nous appartiennent.

Conclusion sectorielle

Enfin, nous avons proposé notre solution dans ce chapitre. Les renforcements de l'activité professionnelle de la femme sont les meilleures solutions pour affronter les hommes violents .C'est pour cela que nous avons adopté une nouvelle loi pour ordonner toutes les femmes à avoir une activité professionnelle. Mais chacune des femmes ne sont pas des mêmes niveaux et alors nous avons essayé de créer un projet pour aider les femmes qui ont un faible niveau d'étude. Ce projet est la création des trois centres de formation professionnelle pour les femmes. (Formation en pâtisserie, en coupe et couture, en agricultures, en élevage....) Ces centres sont à but non lucratifs pour assurer la réussite des femmes qui n'ont pas les moyens financière. A part de ces formations, nous avons aussi une autre formation à donner pour informer les femmes à tous ce qui concerne à la violence conjugale. Par exemple, comment les femmes peuvent être indépendantes ? Qu'es ce qu'elles doivent faire face à une violence conjugale ?

Conclusion partielle

En conclusion de cette dernière partie, chacune des femmes ont eu leur raison et leurs opinions face à la violence conjugale. D'une part a donné des raisons à leurs conjoints violents car elles se sentent responsable. En réalité, toutes les femmes ne méritent jamais d'être agresser par leurs conjoints. Nous sommes égaux devant la loi.

C'est pour cela que, nous avons proposé notre solution aux femmes victimes par l'adoption d'une nouvelle loi pour les femmes « toutes les femmes sont dictés de trouver une activité professionnelles pour lutter contre la violence conjugale et la dépendance économique». Car cette dépendance économique était la source et le facteur fondamental de la violence conjugale à l'égard des femmes. A présent, nous devons renforcer les activités professionnelles de la femme. Les femmes indépendantes n'ont pas peur à rien et à la force pour affronter leur vie seule. Mais nous avons remarqué que les femmes actives victimes de la violence conjugale ont une faiblesse psychologique. Pour éliminer cette faiblesse, nous avons créé quelques centres des formations professionnelles à but non lucratif pour les femmes dans la commune Mahazo. Nous avons commencé dans cette commune pour essayer l'efficacité et la réussite de notre projet. Dans cette formation, nous allons donner aux femmes les principes pour gagner leurs vies seule, sans aide de l'homme. Et aussi, pour informer les femmes à tout ce qu'elles doivent faire face à la violence conjugale.

CONCLUSION GENERALE

Dans tous les cas, sans aucune exception, la violence conjugale est inacceptable ; rien ne peut la justifier. Pourtant, elle est une réalité dans tous les pays du monde et elle concerne toutes les catégories sociales ou culturelles. Encore au 21ème siècle, à Madagascar, pour une femme sur dix, le foyer est synonyme de danger. Ici, nous nous se référions les cas des « femmes actives ». La plupart des femmes aujourd’hui fait des efforts à aider leurs conjoints dans tous les responsabilités familiales et surtout financièrement. Elles travaillent comme services directs aux particuliers (75%) des cas ou employer de types administratif (25%).

Le plus souvent, la violence conjugale dérive de comportements machistes des hommes envers les femmes, qui entendent exercer ainsi leur domination et imposer leurs volontés.

A Madagascar, la place et le rôle de la femme au sein de la société diffèrent d'une région à une autre. Les violences conjugales à l'égard des femmes actives demeurent une réalité dans le vécu des Malgaches. Les préoccupations liées à ce fait de société, a suscité des actions menées tant au niveau mondial que national par différents acteurs. Ce sont surtout ces différentes résolutions associées à d'autres sur les généralités des problèmes des femmes qui nous ont permis de dégager les postulats de cette recherche.

Nous nous sommes attelé à appréhender les facteurs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives par une analyse des cas reçus au centre d'écoute de SPDTS /OPTS Soamanandrariny/ Mahazo. Cette étude a voulu montrer que ces violences étaient liées au genre, par conséquent à la construction des rapports sociaux de sexe. Notre résultat trouve que les violences conjugales ont une typologie comme violence physique, violence économique, violence psychologique et violence sexuelle.

Chacune de ces violences ont leurs propres formes aussi et se manifeste par chacun de ces formes. Ensuite, son aggravation peut avoir des conséquences graves dans les conséquences physiques, les conséquences économiques, les conséquences psychologiques et les conséquences sociales. Dans ces cas, nous trouvons que les conséquences physiques sont le plus visible aux femmes victimes et ensuite les conséquences sociaux qui prennent les jugements et les discriminations par la société.

C'est pour cela que nous avons analysé les facteurs explicatifs de la violence conjugale à l'égard des femmes actives. La particularité du statut matrimonial des victimes de violences constituées en majorité des femmes en concubinage révèlent que ces violences découlent pour la plupart de rapports conflictuels entre homme/femme. Alors, nous trouvons que le mariage

légale a son rôle indispensable et est une arme ou la force d'une femme dans la vie en couple ,ainsi nous avons validé notre hypothèse de recherche : Les violences faites aux femmes actives sont essentiellement liées au genre ainsi à la construction des rapports sociaux de sexe et aux facteurs socioculturels, se fondent et s'institutionnalisent dans la structuration de ces rapports participant ainsi à rendre vulnérable les femmes, ensuite l'infidélité des couples :l'infidélité de la femme victime et l'infidélité de l'hommes aussi est l'un des causes de ces violences puisque dans certains cas, chacun (auteur et victimes) se sent coupable lors de la violence et enfin le manque d'emplois du conjoint ,soit temporairement soit définitivement en liant à l'insuffisance des revenus d'une famille .L'auteur de la violence ne les supportent plus et cela produit l'abus d'alcool ou des drogues. Que l'auteur est en état d'ivrogne ou perdre sa réflexion pendant qu'ils violent sa femme. Ce sont les résultats de notre question de départ de notre enquête. Nous avons trouvé aussi que les hommes violents sont des malades mentales.

Par conséquent, chacune des femmes victimes ont leurs propres raisons face à la violence qu'elles ont subie. Alors des certaines femmes avouent que leurs conjoints ont raison de l'agresser .Parfois elles se sentent comme coupable aussi. D'autre part des victimes n'arrivent pas à comprendre ce qu'il arrive à leurs conjoints. C'est pour cela qu'elles ont une tolérance envers leur conjoint, qu'elles ne peuvent pas à dénoncer leurs conjoints par des certaines raisons : par amour, par le peur de divorce, peur de prendre en charge par elle-même de ses enfants, elles ne savent pas aussi son droit face à ces violences.....

Alors, les femmes victimes ne sont encore aux cas de la dépendance économique mais aux cas de la dépendance psychologique pour affronter sa vulnérabilité. Cette étude a aussi permis de situer la responsabilité des femmes dans l'exercice de la violence. L'identification des auteurs a montré que des femmes exerçaient ou incitaient des hommes à exercer la violence sur une autre femme. Dans ces cas, nous essayerons de donner des solutions aux femmes par l'adoption d'une nouvelle loi au parlement comme « toutes les femmes sont dictés de trouvés une activité professionnelle pour lutter contre la violence conjugale et évité la dépendance économique ».Pour réaliser et convaincre le parlement à accepter cette loi, nous focalisons notre action sur le projet de création des centres de formation professionnelles pour les femmes(formation en cuisine, pâtisserie ,boulangerie, formation en coupe et couture, formation en agriculture et élevage)dans des différents fokontany de la commune Mahazo pour le commencement. Nous commencerons par ces trois centres ; ensuite la sensibilisation des femmes pour prendre toujours leurs responsabilités, en expliquant comment prendre soin

une famille avec le travail ; et enfin, rendre conscient les femmes que elles ont leurs propres droits face à l'homme violent.

Les résultats sortis de cette recherche font état de la situation des violences faites aux femmes au centre d'écoute de SPDTS/OPTS Soamanandrariny. Certes ces données ne couvrent pas toute la commune, mais elles permettent néanmoins d'analyser les causes des violences et surtout de comparer les engagements des politiques à la réalité. Malgré l'intervention de l'Etat et des femmes dans la lutte contre ces violences, le phénomène persiste sous différentes formes. Il faudrait dès lors élaborer des stratégies de lutte en phase avec le vécu des femmes victimes de violence. Ainsi, les politiques préoccupées par le phénomène des violences faites aux femmes devraient s'imprégner des actions du centre d'écoute par la création d'autres centres de ce genre à travers le pays.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- **DURKHEIM (Emile)**, 1896, *le suicide*, Alcan, Nouvelles édition PUF
- **EGAN G., FOREST F**, Communication dans la relation d'aide, Editions HRW, Montréal, 1987
- **J.C. CHESNAIS**, Histoire de la violence, Editions Laffont, 1981
- **M. FERRET**, Violence conjugale : une assistante sociale raconte... Ed L'harmattan, 2005
- **PORTELANCE C.**, Relation d'aide et amour de soi, Collection Psychologie, Editions CRAM,

Ouvrages spécifiques :

- **DG. DUTTON, DE LA VIOLENCE DANS LES COUPLES**, Ed Bayard, 1996
- **MARYSE Jaspard** met en avant la construction sociologique d'un nouveau concept
- **MOUNIER, Pierre (2001), Pierre Bourdieu**, une introduction, Paris, Pocket, coll. « La découverte ».
- **P. BOURDIEU**, La domination masculine, Ed. Du Seuil, 1998 .Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences Les violences basées sur le genre au Maroc : Rapport initial. Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences.

Webographies

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Sigmund_Freud_LIFE.jpg, consulté le 25 Juillet 2016
- REVILLARD Anne, *sociologie du genre*, département de sciences sociales ENS Cachan 2006-2007, www.expositionhommefemme.com consulté le 6 Aout 2016
- Rapport sur la violence à l'égard des femmes, Un état des lieux, République de Madagascar et Système des Nations Unies, Mai 2003, p.27.consulter le 12 Mai 2016

Manuels :

- **JEAN-MICHAEL Landry** (Candidat à la maîtrise en anthropologie Université Laval page (1 à 8)
- **Norotiana JEANNODA** : Technique d'écoute dans la prise en charge psychosociale des victimes d'abus sexuels

- **SPDTS** : Technique d'écoute dans la prise en charge psychosociale des victimes de violence sexuelle basée sur le genre consulter le 22 mars 2016
- **SPDTS** : Outils en approche systémique familiale

TABLE DES MATERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 1

PARTIE I :GENERALITES ET DIVERS CONCEPTS

Introduction partielle	6
CHAPITRE I : Presentation du milieu étudié.....	7
1.1.Cadre institutionnels.....	7
1.1.1. Présentation du SPDTS	7
1.1.1.1. Historique du SPDTS	7
1.1.1.2. plan de masse de bureau SPDTS	8
1.1.1.3. Le logo du SPDTS.....	9
1.1.1.4. Les objectifs du SPDTS.....	10
1.1.1.5.Les activités	10
1.1.2.OPTS (Organisation pour la promotion du Travail Social	13
1.1.2.1.L'OPTS avec SPDTS	13
1.1.2.2 .Visions-Missions et Objectifs.....	14
1.1.2.3.Ressources	14
1.2 .Centre d'écoute et conseil juridique de SPDTS ou OPTS	14
1.2.1 .Contexte et justification.....	15
1.2.2 .L'organigramme du centre de SPDTS ou OPTS.....	15
1.2.3 .Les services rendus au SPDTS	17
1.2.4 .Les forces de SPDTS.....	18
1.2.5 .Les faiblesses	18
Conclusion sectorielle	18
CHAPITRE II :Ancrage sociologique et l'approche conceptuelle	19
2.1 . Pierre Bourdieu 1930-2002 / Le courant structuraliste	19
2.2. Définition des concepts des études.....	22
2.2.1.Le concept de violence	22
2.2.2. La violence conjugale.....	23
2.2.3. Le concept de genre.....	23
2.2.4. Le concept de la femme active	23

2.2.5. Le concept de pouvoir	24
2.2.6. Le concept de la vulnérabilité	24
2.2.7. Le concept des rapports sociaux de sexe.....	24
2.2.8. Le concept de la violence basée sur le genre (VBG)	25
2.2.9. Définition des sexes	25
2.2.10. Définition de problème.....	25
2.2.11. Définition de la besoin	25
2.2.12. Définition de la demande	25
2.2.13. Définition de la culture.....	25
2.2.14. Définition de la famille	25
Conclusion sectorielle	25
CHAPITRE III :Presentation de la méthodologie	27
3.1 .La documentation.....	27
3.2 .Technique vivante	27
3.2.1.L'obsesrvation	28
3.2.2.L'entretien.....	28
3.2.3.L'enquête	29
3.2.3.1.Lesquestionnaires	29
3.2.3.2. L'échantillonnage	30
3.2.4. Traitement des données	32
Conclusion sectorielle	33
Conclusion partielle.....	34
PARTIE II :LA MANIFESTATION ET LES CAUSES DE LA VIOLENCE CONJUGALE A L'EGARD DES FEMMES ACTIVES	
Introduction partielle	35
CHAPITRE IV :La manifestation de la violence conjugale.....	36
4.1 .Les diefferents types de la violence conjugale à l'égard des femmes travailleuses....	36
4.1.1 .La violence physique.....	37
4.1.1.1 .Coup,blessure ,gifle,pincement,arrachement des cheveux	39
4.1.1.2 .Aggression avec une arme ou un objet.....	39
4.1.2.La violence psychologique.....	40
4.1.3.La violence économique.....	41
4.1.4 .La violence sexuelle	43

4.2 .Les conséquences de la violence conjugale envers les femmes travailleuses	44
4.2.1.Les conséquences physiques	45
4.2.2 .Les conséquences économiques	46
4.2.3.Les conséquences psychologiques	47
4.2.4.Les conséquences sociales	48
Conclusion sectorielle.....	49
CHAPITRE V :Les causes de la violence conjugale à l'égard des femmes actives	51
5.1 .Differences d'âges et situation matrimoniale	53
5.2 .Les facteur biologiques (maladie mentale de l'homme)	55
5.3 . Facteurs socioculturels	56
5-4 : L'adulteur	58
5.4.1. L'adultère de l'homme.....	58
5.4.2. L'adultère de la femme	59
5.5 .Faible niveau d'étude et le manque d'emplois du conjoint	60
5.5.1 :Les violence conjugale causée par le manque d'emplois du conjoint	61
5-5-2 :L'insuffisance de revenus	62
5-6 :Abus des drogue ou d'alcool.....	62
5.6.1.Consommation de l'homme (d'alcool et des drogues).....	62
5.6.2. Consommation de la femme (d'alcool).....	65
Conclusion sectorielle	65
Conclusion partielle.....	67
PARTIE III :VERIFICATION DE L'HYPOTHESE,SUGGESTION ET SOLUTION A PROPOSEES	
Introduction partielle	68
CHAPITRE VI :Discussion de l'hypothes	69
6.1 .Les raison évoquées par les femmes victimes des violences	69
6.2.Analyse sur les violences conjugales et les conflits conjugaux	70
6.3.Analyse des causes de la violence conjugale.....	70
6.3.1.Analyse sur l'âge et la situation matrimoniale des victimes	71
6.3.2 .Analyse sur le facteur biologique	71
6.3.3.Analyse sur les facteurs socioculturels	72
6.3.4 .Analyse sur l'adultère des couples	73
6.3.5.Analyse sur le facteur economique	74
6.3.6.Analyse sur l'usage d'alcool et de la drogue de l'homme	74

6.4.Analyse sur la situation des femmes	74
6.4.1.Femme qui ne sait pas discerner entre les violences et les simples conflits de couple.....	74
6.4.2. Femme dominé par la faiblesse psychologique.....	74
6.4.3. Femme qui n'a pas de témoin.....	75
Conclusion sectorielle	75
CHAPITRE VII :Les suggestion et solutions à proposer	76
7.1. Adoption d'une nouvelle pour assurer la protection des femmes aux violences conjugales.....	77
7.2. Nouvelle loi pour les femmes	77
7.2.1.Intervention de l'Etat	77
7.2.2.Plannig de notre projet	79
7.3.Realisation de notre projet	79
7.3.1. Création des différents centres de formation professionnelle pour les femmes	79
7.3.2. Estimation des devis de notre projet	79
7.3.3.Sensibiliser les femmes pour prendre leurs responsabilités dans une famille.....	80
7.3.4. Informer les femmespour l'existence des centres d'accueils et conseils juridique à Madagascar	81
7.3.5. Explique aux femmes leurs droits et ce qu'elle faut faire face à la violence conjugale	81
7.3.5.1. Sortir les femmes victimes dans l'empire	81
7.3.5.3. Apprendre à poser des limites	81
7.3.5.4. Lutter contre la dépendance	82
Conclusion sectorielle	82
Conclusion partielle.....	83
CONCLUSION GENERALES.....	84
BIBLIOGRAPHIES.....	87
TABLE DE MATIERE	89
ANNEXE	
CURRICULUM VITAE	

ANNEXES

I : Les questionnaires

- Questionnaires pour les victimes ou survivants de violence conjugale :

1: Karazana herisetra inona no mianjady aminao?

Quel type de violence vivez –vous ?

2: Tiako raha mba resahinao ny fahazazanao ?

J'aimerai que vous nous parliez de votre enfance ?

3: Ny fahatanoranao sy ny nifankahitanareo roa mivady?

Votre Adolescence et de votre premier rencontre

4: Arakiny ny hevitrao dia misy hifandraisany amin'ny tantaranao taloha ve ny herisetra hataon'ny vadinao anao? Raha eny,inona avy?

Selon vous, il y a-t-il des éléments de votre histoire qui serait relié à ces violences commit par votre époux ?si oui, lesquels ?

5: Ahoana ny fahitanao ny tao antranonareo?

Comment ça se passait à la maison ?

6: Efa nisy fahasaratana na olana be nosedrainareo ve tamin'ny fiainan-tokatranonareo?

Vous ou votre époux avaient une difficulté rencontrée au cours de votre vie en couple ?

7: Ahoana ny fifandraisanaoreo tamin'ny voalohany ? Tamin'ireo namanao?

Tamin'ireo fianakaviana? Tamin'ny mpiara-miasa?

Comment étaient vos relations avec : votre premiers amoureux, votre amis, votre famille, votre collègue ?

8: Avy aiza ny fiavinareo? Ary ny vadinao?

Vous venez d'où? Et votre époux ?

9: Inona ny fomban-drazanan'ny vadinao eo amin'ny fanambadiana?

Quelle est la culture originale de la vie en couple pour votre mari ?

(Manambady maro?) (Manambady iray?)

Polygame?

Monogame?

10: Impiry nanambady ianao ?

Combien de fois vous étiez marié ?

11 :Manan-janaka hafa ve ianao izay tsy zanakin'i vadinao ao an-trano nefafa miara-mipetraka aminareo ?

Avez-vous un enfant de l'autre homme qui vit avec vous ?

12: Iza amin'ireo fianakavianareo no miara-mipetraka aminareo?

Vous vivez avec laquelle de votre membre de famille ?

13: Inona ny asan'ny vadinao ?

Quelle est la profession de votre mari ?

14: Iza no mitantam-bola ao antokatranonareo?

Qui ont chargé la gestion financière de votre famille ?

Raha ny vadiny: satria nahoana?

Si son mari : pourquoi ?

15: Vitanao samy irery ve fiaiananao ?

Est-ce que vous arrivez à gagner votre vie ?

16: Mamo lava ve ny vadinao?

Est-ce que votre époux est un alcoolique ?

(raha eny) Si : oui

(raha tsia) si non

17: Fantatrao ve amin'ny fotoana manahoana ny vadinao no manao ny herisetra? Ary ohatrany ahoana ?

Savez-vous, en quel moment votre époux fait ces violences ? Et en quelle situation ?

18:Impiry misotro ny vadinao ? Ary mahalany ohatrinona ?

Votre époux boit combien de fois /coût ?

(isan'andro) Par jours :

(isan-kerinandro) par semaine :

19: Inona no nataony rehefa avy manao ny herisetra aminao?

Qu'est ce qu'il a fait après ces violences ?

20: Impiry nandao anareo ny vadinao?

Combien de fois il vous abandonné ?

21: Aiza izy no mandeha ?

Ou est ce qu'il allait ?

22: Inona no ataony fianakavianaو rehefa aorian'ny herisetra zay nataon'i vadinao?

Quels sont les réactions de votre famille après ces violences ?

23: Ahoana ny fahitanao ny fianana eo anivon'ny fiaramonina amin'ny toerana hipetrahanao ?

Comment vous trouvez la vie en société au niveau de votre quartier ?

24: Efa nandray fanapahan-kevitra ve ianao manoloana ny herisetra hataon'i vadinao?

Avez-vous déjà pris une telle décision face à ces violences ?

25: Iza no miandry ny zanakao mandritran'ny tsy maha eo anao na any ampiasana?

Qui ont chargé la garde de votre enfant pendant votre absence ?

-Pour les administrateurs au SPDTS

1: Miara-miasa amin'iza avy ianareo?

Qui est votre partenaire ?

2 : Iza no miantokany fanohanana ara-bola ho anareo ?

Qui assurent les financements de votre projet ?

3: Karazana olana ara-piaraha-monina manao ahoana avy no raisinareo ato?

Quels genres des cas vous intervenez dans ce centre ?

4: Inona avy ireo tanjona tiana tratrarinareo amin'izany?

Quels sont votre objectif ?

5 : Impiry mahazo fiofanana ianareo ?

Combien de fois avez-vous faire une formation ?

6: Inona avy ny olana efa no sedrainareo matetika?

Quelle difficulté avez-vous déjà rencontré fréquemment ?

7: Araky ny havitraq, inona no atao hoe herisetra antokatrano ?

D'après vous, Qu'est-ce que la violence conjugale ?

8 : Afaka lazainao fa ny herisetra mahazo ny vehivavy ao antokatrano io mba anisany olana ara-piaraha-monina matetika raisinareo ato ?

Pouvez-vous me dire si la violence conjugale est un phénomène fréquemment rencontré dans votre centre ?

9: Ahoana nyfisehoan'ny herisetra hatao amin'ny vehivavy tonga ato aminareo?

Comment la violence conjugale qui arrivent dans votre centre ?

10: Ahoana ny fandraisana an-tanana ireo vehivavy hiaran'ny herisetra ireo?

Comment se déroule la prise en charge des victimes des violences conjugale dans votre centre ?

11: Manana fomba manokana ve ianareo amin'ny fandraisana an-tanana ireo vehivavy hiaran'ny herisetra?

Avez-vous une méthode spécifique de la prise en charge des victimes des violences conjugale ? lesquelles ?

12 : Inona avy ireo zavatra azonareo omena ireo vehivavy hiaran'ny herisetra mandritran'ny fandraisana sy ny fanampiana azy ireo ?

Quels sont les paquets de service que vous donnez pendant l'intervention ?

13: Araky ny hevitraq, dia inona no tokony hatao mba ahazoana vokatra tsara manoloana ireo iharan'ny herisetra ?

Comment faudrait-il faire selon vous dans les situations de violences conjugales pour avoir des meilleurs résultats ?

II : Guide d'entretien

-Voici les modèles des fiches de renseignements des personnes enquêtées utilisées lors de l'enquête.

-Fiche de renseignement :

1 : Sexe : Masculin Féminin

2 : Age ?

3 : Situation matrimoniale : Célibataire ? Marie(e) ? Divorcé(e) ? Concubinage ?

Five empty square boxes for drawing.

4 : Niveau d'instruction : Primaire ? Collège ? Lycée ? Supérieur

5 : Nombre d'enfants : Non **Oui**

6 : Adresse /quartier

7 : Profession

8: Origine

III: Exemple de fiche individuelle

CAS n° (Code de référence)

Date d'arrivée au CECJ :

1. Renseignements d'état civil

Nom et prénom du cas :

Enfant : Adulte :

Si Famille : Parents Tuteurs Frères Sœurs

Entourage;

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Situation familiale :

Nom du père :

Profession du père :

Nom de la mère :

Profession de la mère

Nombre de frères

Rang:

Niuean

Le cas vit avec qui ?

2. Description de la situation

Nature du problème :

Première manifestation du problème :

.....
.....
.....
.....

3. Nature de la demande

Objet de la demande :

.....
.....
.....
.....

Manière dont la situation est ressentie par la personne :

.....
.....
.....
.....

Attitude à l'égard de l'aide proposée par le CECJ :

.....
.....
.....
.....

4. Traitements en accompagnement psychosocial

Détails :

.....
.....
.....
.....

5. Mesures d'accompagnement de l'INTERVENANT SOCIAL

.....
.....

IV : Exemple de fiche d'entretien en accompagnement psychosocial

Date	Durée	Objectif	Résultat	Eléments constitutifs	Prochain rendez-vous	Observation

Le dossier doit être annexé à des fiches composantes des suivis, durant le processus d'accompagnement.

Exemple : ordonnance médicale, attestation médicale, acte de naissance....

V : DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE LA FEMME

Proclamée par l’Assemblée générale des Nations Unies le 07 Novembre 1967, voici quelques articles sur les droits des femmes. Considérant qu’il est nécessaire de faire reconnaître universellement, en droit et en fait, le principe de l’égalité des hommes et des femmes.

Article premier :

La discrimination à l’égard des femmes, du fait qu’elle nie ou limite l’égalité des droits de la femme avec l’homme, est fondamentalement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine.

Article 2 :

Toutes mesures appropriées doivent être prises pour abolir les lois, les coutumes, règlements et pratiques en vigueur qui constituent une discrimination à l’égard des femmes, et pour assurer la protection juridique adéquate de l’égalité de droits des hommes et des femmes notamment :

- a) Le principe de l’égalité des droits sera inscrit dans la constitution ou garantit en droit de quelque autre manière
- b) Les instruments internationaux de l’Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées concernant l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes seront acceptés par voie de ratification ou d’adhésion et seront mis pleinement en œuvre aussi rapidement qu’il sera possible.

Article 3 :

Toutes mesures appropriées doivent être prises pour éduquer l’opinion publique et inspirer dans tous les pays le désir d’abolir les préjugés et de supprimer toutes les pratiques, coutumières et autres, qui sont fondées sur l’infériorité de la femme.

Article 4 :

Toutes mesures appropriées doivent être prises pour assurer aux femmes, dans les conditions d’égalité avec les hommes, sans aucune discrimination :

- a. Le droit de voter aux élections et d’être éligibles à tous les organismes publiquement élus
- b. Le droit de vote dans tous les référendums publics
- c. Le droit d’occuper des emplois publics et d’exercer toutes les fonctions publiques

Ces droits doivent être garantis par la législation.

Les grands axes d'activités de la DPG (Direction de la Promotion du Genre) du MPAS

D'une part, il y a le Service de la promotion du genre qui est chargé : d'intégrer la dimension genre dans tous les programmes et projet de développement ; de renforcer les actions et plaidoyer les IEC (Information, Éducation, Communication), CCC (Communication pour le Changement de Comportement) en matière de genre ainsi qu'en matière de droits de la femme ; de renforcer les coordinations des interventions de genre et du développement ; de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles en GeD des mécanismes institutionnels nationaux de développement et de disposer d'une base de données, études, recherches fiables dans le domaine de la promotion du genre.

D'autre part, il y a le Service de la valorisation du statut de la femme qui a pour attributions : d'informer et sensibiliser la population (surtout les hommes) sur les droits de la femme ; d'améliorer la présence des femmes dans les instances de décisions ; d'étendre les services et les Centres d'Écoute et de Conseils Juridiques (CECJ) ; d'assister les victimes de violence ; de contribuer à la mise en conformités des lois nationales aux lois internationales ; de soutenir l'insertion économique et sociale des jeunes filles déscolarisées et de développer l'accès des femmes au crédit et aux AGR (Activités Génératrices de Revenu).

Les peines pour les auteurs de violence conjugale (source : Code Pénal malgache)

Menace

Art 306 : si la menace faite avec ordre ou sous condition a été verbale, le coupable sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amande de 100 000 Ar à 540 000 Ar.

La peine d'interdiction de séjour pourra être prononcée par le coupable

Coups et Blessures Volontaires

Art 309 (Ordonnance n° 62-013 du 10. 08. 62) : tout individu qui, volontairement, aura fait des blessures ou porté des coups, ou commis toute autre violence ou voie de fait, s'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou une incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amande de 100 000 Ar à 600 000 Ar.

Quand les violences ci-dessus exprimées auront été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil, ou autres infirmités, le coupable sera puni d'un emprisonnement de cinq à dix ans.

Si les coups ou les blessures sont faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps.

Art 312 bis (loi n°2000-021 du 28.11.00) : quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à une femme enceinte en état de grossesse apparente ou connu de l'auteur,

sera puni de deux ans à cinq ans d'emprisonnement et de 100 000 Ar à 400 000 d'amande si les blessures et les coups n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité de travail de l'espèce mentionné à l'article 309.

S'il en est résulté une maladie ou une incapacité de travail personnel de vingt jours, ou un avortement, ou s'il y a eu prémeditation ou guet-apens, la peine sera de cinq à dix ans d'emprisonnement et de 200 000 Ar à 1 000 000 d'amande.

Si les violences ont été suivies de mutilation, amputation ou privation d'usage d'un membre, ou toute autre infirmité permanente ou si elles ont occasionné la mort sans intention de la donner, la peine sera celle des travaux forcés à temps.

Si en outre, le coupable est le conjoint de la victime, la peine sera de cinq à dix ans dans le cas prévu à l'alinéa 1, des travaux forcés à temps dans le cas prévu à l'alinéa 2 et celle des travaux forcés à perpétuité dans le cas prévu à l'alinéa 3.

Adultèrè

- Art 336 (Loi n°96 009 du 09.08.86) : l'adultèrè de la femme, ou l'adultèrè du mari, ne pourra être dénoncé que par le mari ou par la femme.

Cette faculté cessera s'il ou si elle est en état d'adultèrè.

- Art 337 (Loi n°96 009 du 09.08.86) : la femme convaincue d'adultèrè ou le mari convaincu d'adultèrè subira la peine d'une amande de 200 000 Ar à 3 000 000 Ar ou de l'emprisonnement de trois mois et un an au plus.

L'épouse plaignante ou le mari plaignant restera maître d'arrêter l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre la vie commune.

- Art 338 (Loi n°96 009 du 09.08.86) : le complice de l'épouse ou du mari de l'adultèrè sera puni de la même peine que le conjoint adultèrè.

La reprise de la vie commune visée à l'article précédent arrêtera également l'effet de la condamnation pour ce complice.

Les seules preuves qui pourront être admises contre le prévenu de complicité seront, outre le flagrant délit, celle résultant de lettre ou autres pièces écrites par le prévenu.

- Art 340 : quiconque étant engagé dans les liens du mariage en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amande de 100 000 Ar à 6 000 000 Ar.

L'officier public qui aura prêté son ministère à ce mariage, connaissant l'existence du précédent, sera condamné à la même peine.

RESUME

Le centre d'écoute et de conseil juridique du SPDTS se situe dans le fokontany Soamanandrariny de la commune Mahazo d'Antananarivo. Il est connu dans la protection des enfants et les femmes à Madagascar. Par la protection de la femme, beaucoup des femmes victimes de la violence conjugale arrivent au centre pour la demande d'aide. Les femmes avaient un rôle bien déterminé au foyer seulement. Elles avaient un statut très inférieur par rapport aux hommes mais face à la crise de notre pays, des certaines femmes ont essayé de prendre leurs responsabilités par des activités professionnelles pour aider leur conjoint et pour éviter les violences. C'est pour que notre étude se concentrer dans les violences conjugales à l'égard des femmes actives. Ces violences se manifestent par des différents types comme des violences physiques, économiques, psychologiques et sexuelles. Chacun dans le couple (femme ou homme) a une part de la responsabilité dans les causes de la violence si les hommes se considèrent comme l'auteur principal. Elles peuvent-être causée par l'adultère ; fit par l'auteur ou la victime, par socioculturel, historique inégale des couples etc..... C'est pour cela que chacune des victimes ont sa propre raison avant de prendre sa décision (de dénoncer ou du non dénoncer son mari). Alors, dans le centre de SPDTS/OPTS, les travailleurs sociaux ont donné toujours des solutions et par ces paquets de service qu'ils offertes,

COORDONNEES DE L'IMPETRANTE

Nom : FATIMA

Prénom : ALI

Adresse électronique : f.ali15@

Téléphone : 0328312667

Adresse : Ambohipo

TITRE DU DOCUMENT : « La violence conjugale à l'égard des femmes actives ; cas du centre d'écoute et conseil juridique de SPDTS / OPTS Soamanandrariny Mahazo »

Rubrique Epistémologique : Sociologie de la famille

Nombre de pages : 92

Nombre des tableaux : 29

Nombre de figures : 03

Nombre d'annexes : 11

Nombres de photos : 00

Nombre des ouvrages : 09

Les mots clés : couple, agressions, femmes, peur, famille, domination masculine

Nom et Prénoms des encadreurs:

Encadreur pédagogique : Monsieur RAKOTOARIVELO Manohisoa

Encadreur professionnelle : Madame NOROTIANA Jannoda

MEMBRES DU JURY:

Président : Monsieur RAZAFINDRALAMBO Martial

Juge : Monsieur SAMUEL Richard